

5933
2007 02-10
C.E.P.S./INSTEAD

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"LIEWEN ZU LETZEBUERG"

Document PSELL N° 38

**LA DISTRIBUTION DES REVENUS
ENTRE MENAGES EN 1986**

**Une comparaison de statistiques
LUXEMBOURG - LORRAINE -- BELGIQUE**

Auteur : B. Delvaux

Document produit par le

**CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

C.E.P.S./INSTEAD

**B.P. 65 L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1**

Président: Gaston Schaber

1 9 9 1

"Le premier chapitre de cette étude ainsi que les représentations graphiques ont été réalisés en collaboration avec M. le professeur Antonio PIASER [U.C.L]."

AVANT - PROPOS

En 1987, le CEPS a fourni une première description des niveaux de vie et de bien-être économique des ménages résidant au Luxembourg¹. Cette étude présentait, pour l'année 1985, une analyse descriptive des revenus des ménages luxembourgeois. Le présent rapport se situe dans le prolongement de cette étude et porte sur l'année 1986. Sur base d'une ventilation des ménages en déciles², il analyse le degré plus ou moins égalitaire de la distribution des revenus et tente de montrer les liens existant entre le niveau de ces revenus, la composition des ménages et les sources de revenus. Cette étude, comme la précédente, s'inscrit dans le cadre de recherches plus larges : le panel socio-économique "Liewen zu Letzebuerg" (PSELL) d'une part, et l'étude sur les indicateurs sociaux de la sécurité sociale menée pour la Communauté Européenne.

Le panel, mis au point par le CEPS, consiste à interroger chaque année un même échantillon représentatif des individus et des ménages résidant au Grand-Duché. Ce travail d'enquête, qui porte essentiellement sur les ressources financières et le bien-être, a été mené pour la première fois en avril 1985 et est depuis lors répété chaque année³. Les données collectées à cette occasion ont servi de base à la présente étude.

La recherche européenne, pour sa part, était partie intégrante du second programme d'action communautaire de lutte contre la pauvreté. Coordonnée par Herman Deleeck, du Center for Social Policy, d'Anvers, elle portait sur cinq pays (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Lorraine et Grèce) et deux régions (Lorraine et Catalogne). Le CEPS assurait la couverture du Grand-Duché sur base des données du panel.

Cette recherche visait à présenter la manière dont s'opérait la distribution des revenus de tous types et particulièrement des revenus provenant des systèmes de sécurité sociale. Ensuite, et surtout, elle avait pour objectif de repérer les ménages en "insécurité d'existence" afin d'examiner si la sécurité sociale apportait une réponse adéquate pour ce type de situation. Le rapport final de cette recherche a été présenté en juillet 1990⁴.

Le CEPS, pour sa part, a publié l'intégralité des tableaux statistiques élaborés dans le cadre de cette recherche⁵. Le texte qui suit constitue un commentaire approfondi des

¹ Document PSELL n° 3, 1987.

² La ventilation des ménages en déciles s'obtient en classant les ménages par ordre de revenu disponible et en définissant ensuite 10 classes regroupant chacune 10% des ménages. Chaque classe est nommée décile.

³ Pour plus de détails concernant les objectifs et la méthodologie de ce programme, voir document PSELL n° 1, 1987.

⁴ Social indicator of social policy : a comparative analysis of 7 countries. Final Report. H. Deleeck et al. Center for Social Policy, University of Antwerp, juillet 1990.

⁵ Les indicateurs sociaux de pauvreté : tableau de base et documentation. Pierre Hausman, document PSELL n° 21, CEPS, Walferdange, 1990.

tableaux 1 à 5 de cette publication ¹ et une mise en relation de ces données avec celles, produites pour la Belgique et la Lorraine ² dans le cadre de la recherche européenne. Des comparaisons sont également établies avec les données luxembourgeoises de 1985 ³.

¹ Pages 9 à 30.

² Pour la Belgique, les données sont publiées dans le rapport de synthèse mentionné ci-dessus et dans "Social indicators of social security : 1985-1988" (Centrum voor Social Beleid; Universiteit Antwerpen; November 1989). Pour la Lorraine, elles figurent dans "Poverty indicator in region of Lorraine-France : second results tables of 1986 data and 1985-1986 panel data; Bruno Jeandidier, ADEPS, Nancy, octobre 1989.

³ Document PSELL n° 3, 1987, op. cit.

CHAPITRE 1.

Fondements méthodologiques de l'étude

1. FONDEMENTS DE L'ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

L'analyse de la distribution des revenus est pleine d'embûches. Les descriptions de cette distribution, les mesures de son inégalité sont multiples. On peut les classer sur une échelle tendue entre deux pôles extrêmes : 1) les analyses de distribution des revenus au sens étroit, ne s'intéressant qu'au montant des ressources des individus ou des ménages, sans aucune prise en compte de leurs charges, de leur insertion sociale ou de leur mode de vie ; 2) et les analyses au sens large, tentant de rendre compte de la distribution du bien-être matériel et se préoccupant des charges variables (taille du ménage, situation géographique...), de leur insertion sociale (réseaux d'entraide....) et des modes de vie. La plupart des études consacrées à la distribution des revenus se situe entre ces deux extrêmes, tant il est vrai que l'analyse de la distribution des revenus au sens strict n'a guère d'utilité et que l'analyse fine du bien-être matériel est irréalisable à grande échelle.

Un grand nombre de facteurs interviennent lorsqu'on veut passer d'une analyse en termes de revenus au sens étroit à une analyse de bien-être. Pour un même niveau de revenu, on peut avoir des niveaux de bien-être matériel très différents, en raison notamment : 1) du nombre de personnes avec qui on vit quotidiennement, 2) des caractéristiques de ces personnes (âge, activité...), 3) du capital détenu (maison ...), 4) de l'aide non monétarisée provenant du réseau relationnel large, 5) du coût de la vie dans la région, 6) de la capacité à gérer un budget, 7) des choix de vie etc. Il est malheureusement difficile de prendre en compte toutes les variables pertinentes théoriquement, parce qu'elles ne sont pas toujours observables. Nous essayerons cependant de pousser l'effort le plus loin possible, avec les possibilités qui sont les nôtres pour le moment, en veillant bien à faire apparaître les limites de notre approche toutes les fois que ce sera nécessaire.

Pour cerner notre objectif avec le maximum de précision, nous avons pris dès le départ quelques grandes options méthodologiques. Comme le font la plupart des études qui se préoccupent de ces problèmes : 1) nous avons d'abord retenu le ménage comme unité d'analyse, 2) puis nous avons classé les ménages sur l'échelle du "bien-être" sur base des revenus standardisés, 3) à partir de ce classement, nous avons constitué 10 catégories regroupant chacune un nombre égal de ménages (déciles), 4) enfin, nous nous sommes demandés quels indicateurs pouvaient convenir le mieux pour décrire chacun de ces groupes.

En tablant sur ce support définitionnel, nous avons effectué une analyse introductive des données du panel. Nous avons procédé en trois étapes : la première abordant l'étude de la distribution générale des revenus par décile et par pays ou région (Luxembourg, Lorraine, Belgique), la deuxième celle de la composition des ménages par pays ou région (par taille, classes d'âge, profil des chefs de ménage et nombre d'actifs), la troisième celle de la structure des revenus (revenus du travail, revenus de remplacement, allocations familiales, revenus du capital, transferts privés, transferts publics), toujours par pays ou région.

Comme on vient de le faire remarquer, il s'agit là seulement d'une approche introductive, qu'il faudra raffiner dans la suite sur certains points. Le panel du CEPS ayant été élaboré en respectant les définitions de la recherche européenne sur la pauvreté, il est possible d'en dire plus que ce qui sera proposé ici sur la structure des revenus par exemple.

Par rapport aux approches qui s'inscrivent dans la ligne de la recherche CEE, un des intérêts du panel du CEPS est cependant qu'il permet de passer d'une approche par ménage à une approche individuelle, et surtout qu'il permet de suivre le comportement des individus ou des groupes de revenus de mois en mois pendant près de six ans, sur un échantillon qui continue à rester représentatif malgré les désistements inévitables, grâce aux précautions qui ont été prises en matière de pondération. Or, ces deux entrées sont susceptibles d'apporter des éléments importants dans une meilleure compréhension du processus de précarisation et des stratégies de réaction qu'il suscite.

1.1 Unité d'analyse : le ménage

Nous commencerons notre raisonnement sur la problématique des revenus en nous demandant à quel niveau il convient de se situer, lorsqu'on veut que l'analyse puisse être à la fois explicative et élucidatrice en politique sociale. Il s'agit de définir avec le maximum de précision le concept d'unité de vie, en essayant de tenir compte le mieux possible des modes de répartition des ressources au sein de cette unité et des échanges non monétarisés qu'elle entretient avec son environnement. Au point de vue définitionnel, le risque est de rendre l'unité de vie trop étroite, ce qui empêcherait de considérer l'apport extérieur, ou trop large, ce qui compliquerait la mise en évidence des logiques inégalitaires, parce que l'approche aboutirait inévitablement à une trop grande différenciation au niveau de la nature des variables.

Plus précisément, on peut dire que l'unité "individu" est trop étroite pour la raison qu'on vient d'évoquer. Celle de ménage pourrait dans le même sens en venir à être trop large, si on acceptait de prendre en compte tous les types de sous-unités de vie partiellement autonome possibles, mais aussi trop étroite, si on ne tenait pas compte de certains éléments importants comme l'environnement du ménage ou le réseau dans lequel il s'insère. Par ailleurs, l'option pour une unité de vie plus large que le ménage, comme la famille élargie par exemple, semble poser des problèmes sur de grands échantillons, ne fût-ce que pour des raisons purement techniques.

Le CEPS a choisi le ménage comme unité de vie, en acceptant qu'il englobe un ou plusieurs groupes de revenus¹. L'analyse des données du panel a montré dans ce sens que pas mal de ménages sont constitués de plusieurs groupes de revenus. En 1986, on comptait 2.535 groupes de revenus pour 1.793 ménages, soit une moyenne de 1,4 groupes de revenus par ménage. En 1985, 25,4% des ménages interrogés étaient composés de plusieurs groupes de revenus. Si le groupe de revenus n'a pas été retenu comme unité d'analyse c'est principalement parce que l'étude européenne, dans laquelle l'effort du CEPS a accepté de s'inscrire, exigeait la comparabilité des résultats entre les différentes régions étudiées. Or cette recherche était fondée sur la notion de ménage. C'est donc finalement pour cette raison que l'unité d'analyse retenue a été celle de ménage, même si une exploration théorique et observationnelle plus poussée aurait pu confirmer l'intérêt d'une approche par le groupe de revenus.

Dans le cadre du panel socio-économique, ce niveau de ménage est établi à partir d'une série de règles définitionnelles construites de manière emboîtée et qui s'articulent sur deux dimensions : la dimension logement et la dimension statut.

1. La dimension logement.

11). Un ménage est formé par les personnes 111) qui vivent habituellement ensemble 112) et qui occupent *la même unité de logement*.

12). On entend par unité de logement 121) une maison, ou un appartement, ou un ensemble de pièces d'habitation ou une simple pièce, 122) dès lors que cette maison, appartement, groupe de pièces ou simple pièce constitue *un espace de vie séparé*.

13). On a un espace de vie séparé lorsqu'on accède à son logement par un accès direct de l'extérieur ou par un hall commun et qu'on dispose habituellement d'une cuisine (ou d'un équipement pour faire la cuisine) réservé à son propre usage.

2. La dimension statut.

21). Au point de vue statutaire, un ménage est d'abord composé de personnes apparentées (les membres d'un couple "marié" font évidemment partie du ménage).

22). Mais il peut aussi être composé de personnes non-apparentées qui "vivent ensemble" sans constituer un couple légalement marié (tels que les locataires ou sous-locataires), pour autant qu'elles aient vécu dans le logement depuis plus d'un an, qu'elles prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage, et qu'elles participent à la vie collective du ménage,

23). Il peut enfin être composé de personnes apparentées et non-apparentées.

¹ Cette unité de vie est intermédiaire entre l'individu et le ménage. Elle regroupe les membres du ménage sur base d'une mesure des transferts de ressources entre les membres du ménage. Par exemple, les membres d'un ménage mettant en commun leurs revenus, ou au moins la moitié de ces revenus, forment un groupe de revenus.

La notion de ménage ne s'appuie donc pas sur le lien de parenté des membres mais sur les pratiques de vie qu'ils partagent. On doit dès lors exclure de la composition du ménage : 1) *les collectivités* (collèges, prisons, casernes, couvents etc) 2) mais aussi *les personnes* apparentées ou non-apparentées 21) qui *occupent de manière temporaire* une partie du logement, 22) qui paient un loyer 23) et qui mènent une vie indépendante des autres occupants du logement .

Mais, on doit inclure dans le ménage les *personnes qui sont temporairement absentes* (comme par exemple l'enfant en internat, les personnes en traitement médical qui réintégreront le ménage au terme du traitement, les personnes emprisonnées, les personnes à l'étranger pour raisons professionnelles).

1.2 Modalités de classement des ménages : les revenus standardisés

Afin de pouvoir être à même d'ordonner les ménages selon la hauteur de leurs revenus, on peut opter : 1) soit pour un classement selon les revenus du ménage, quelle que soit la taille et la composition de ce ménage, 2) soit pour un classement selon les revenus par tête, qui introduit un seul critère de pondération, 3) soit encore pour un classement qui s'efforce d'introduire le plus de critères de pondération pertinents possibles.

La première option présente l'inconvénient de mêler indifféremment ménages d'isolés et familles nombreuses et rend dès lors imprécise l'évaluation du bien-être matériel du ménage, puisque deux ménages ayant le même revenu global seront classés au même niveau, alors que l'un peut être composé d'une personne et l'autre de 10. La seconde option prend en compte la taille du ménage, mais en traitant tous les individus qui le compose de manière identique, sans tenir compte qu'un enfant n'a pas les mêmes besoins qu'un adulte ou qu'une personne âgée, sans tenir compte non plus des "rendements d'échelle".

L'intérêt d'un développement de l'effort de pondération est précisément d'essayer de tenir compte des caractéristiques pertinentes des individus ainsi que des effets d'échelle. De multiples systèmes de pondération ont été élaborés¹, mais aucun n'est parvenu à être totalement satisfaisant tellement le problème posé est complexe. Le poids d'un individu dans un ménage varie en effet en fonction d'une quantité importante de facteurs qu'il n'est pas aisé de combiner dans une échelle "standard", applicable à tous les ménages. Par ailleurs, la notion d'impact réel d'un individu supplémentaire dans un ménage est difficile à traduire en termes de mesure, ce qui complique les choses. Le CEPS a proposé deux systèmes de pondération.

¹ Voir notamment "Présentation des différents systèmes mis en oeuvre à ce jour" et "Discussions et propositions pour l'utilisation d'une norme d'analyse homogène"; Albert Schleiper et al. in "7ème Congrès des économistes de langue française; commission 6 : niveaux de vie et efficacité économique", pp. 13 à 264; Centre Interuniversitaire de Formation Permanente, Charleroi, 1987.

1.2.1. Le système de pondération de 1985, approche par unité de consommation .

Pour l'exploitation des données de 1985¹, la pondération adoptée combinait l'effet de l'âge avec celui du nombre de membres du ménage. Dans ce système, dans lequel on tenait compte des deux critères en même temps, sans toutefois les identifier, un ménage obtenait:

- pour un isolé un coefficient de 1,
- pour un chef de ménage et un conjoint un coefficient de $1+0.80=1.80$,
- pour un chef de ménage, un conjoint et un enfant de plus de 18 ans un coefficient de $1+0.80+0.80 = 2.60$,
- pour un chef de ménage, un conjoint et un enfant de 13 à 18 ans un coefficient de $1+0.80+0.75 = 2.55$,
- pour un chef de ménage, un conjoint et un enfant de 7 à 13 ans un coefficient de $1+0.80+0.65 = 2.45$,
- pour un chef de ménage, un conjoint et un enfant de 6 ans et moins un coefficient de $1+0.80+0.45 = 2.25$.

Si on essaie d'identifier l'impact des deux critères de pondération considérés, on obtient les résultats du tableau 1 en multipliant les coefficients attribués à chaque classe d'âge par ceux attribués à chaque rang. La logique n'est cependant pas respectée pour les chefs de ménages de moins de 18 ans : on leur attribue en effet d'office le coefficient 1.

Tableau 1. Identification des critères utilisés pour la pondération par unité de consommation

Critère de l'âge		Critère de rang	
		première personne	autres personnes
		1	0,80
+ de 18 ans	1	1	0,80
de 13 à 18 ans	0,9375	1 (priorité rang)	0,75
de 7 à 13 ans	0,8125	impossible	0,65
moins de 7 ans	0,5625	impossible	0,45

1.2.2. Le système de pondération de 1986, approche par standardisation .

L'inconvénient de cette méthode d'élaboration du revenu par unité de consommation était de ne tenir compte que très marginalement des effets d'échelle. En 1986, la participation du CEPS à la recherche européenne l'a amené à appliquer une autre méthode de pondération qui tient compte de ces rendements, mais en laissant malheureusement de côté les effets de l'âge. Dans cette façon de faire, les coefficients

¹ Voir document PSELL n° 3, op. cit., pp. 227 à 292.

combinés sont les suivants : 0.67 pour une personne, 1.00 pour deux personnes, 1.25 pour trois personnes, 1.45 pour quatre personnes, 0.15 pour une personne supplémentaire allant au-delà de quatre.

1.2.3. Comparaison des deux méthodes de pondération

Une lecture même distraite des deux séries de coefficients proposés montre que l'application des deux méthodes de pondération entraîne des différences non négligeables en ce qui concerne la distribution des revenus, les coefficients divergeant nettement, comme l'indique le tableau 2.

Tableau 2 - Comparaison des deux systèmes de pondération utilisés par le CEPS

Types de ménages	Unité de consom. (1985)	Standardisation (1986)
Ménages d'une personne		
1 adulte	1	0,67
Ménages de deux personnes		
2 adultes	1,80	1,00
1 adulte + 1 enfant 5 ans	1,45	1,00
1 adulte + 1 enfant 17 ans	1,75	1,00
Ménages de trois personnes		
3 adultes	2,60	1,25
2 adultes + 1 enfant 5 ans	2,25	1,25
2 adultes + 1 enfant 17 ans	2,55	1,25
1 adulte + 2 enfants 5 ans	1,90	1,25
1 adulte + 2 enfants 17 ans	2,50	1,25
Ménages de quatre personnes		
4 adultes	3,40	1,45
3 adultes + 1 enfant 5 ans	3,05	1,45
3 adultes + 1 enfant 17 ans	3,35	1,45
2 adultes + 2 enfants 5 ans	2,70	1,45
2 adultes + 2 enfants 17 ans	3,30	1,45
1 adulte + 1 enf. 5 ans + 2 enf. 17 ans	2,95	1,45
Ménages de cinq personnes		
5 adultes	4,20	1,60

Pour donner une idée des risques de glissement des ménages d'un décile à l'autre lorsqu'on change de méthode de pondération, prenons deux cas extrêmes : celui des isolés et celui des ménages composés de cinq adultes, qu'on comparera avec les ménages de deux adultes. Si on suppose par arbitraire qu'un isolé gagne 40.000 francs par mois, qu'un ménage de deux adultes obtient le même revenu et que le ménage de cinq adultes a un revenu de 120.000 parce que trois personnes travaillent :

- avec la méthode de pondération de 1985 par unités de consommation, les revenus des isolés seraient évalués à $(40.000) / 1 = 40.000$ frs
ceux des 2 adultes à $(40.000) / 1,8 = 22.222$
et ceux des 5 adultes à $(120.000) / 4,2 = 28.571$,
- avec la méthode de pondération de 1986 par standardisation, les revenus des isolés seraient évalués à $(40.000) / 0,67 = 59.701$ frs
ceux des 2 adultes à $(40.000) / 1 = 40.000$
et ceux des 5 adultes à $(120.000) / 1,6 = 75.000$.

Par rapport au couple sans enfant, la méthode par unité de consommation fera apparaître 1) les isolés comparativement plus riches que la méthode de standardisation 2) et les ménages de cinq adultes comparativement moins riches. Pour ces deux catégories de ménages extrêmes, les conclusions sont claires, parce qu'elles valent quels que soient les types de ménages auxquels on les compare. Il faudrait voir comment se comportent les autres catégories de ménages intermédiaires sur des données réelles, parce qu'ils pourraient apparaître comme parfois plus riches ou parfois moins riches, selon les ménages auxquels on les compare. Ces erreurs de classification auront naturellement des effets sur la composition des déciles, certains ménages glissant d'un décile à l'autre en changeant de méthode de pondération.

Tableau 3 - Classement de 10 ménages selon l'indicateur de revenus retenu

	Revenus du ménage		Revenus par tête		Revenus par unité de consom.		Revenus standardisés	
	Revenu	Class	Revenu	Class	Revenu	Class	Revenu	Class
1 adulte	40000	10	40000	1	71430	2	59700	5
2 adultes	50000	7	25000	4	50000	3	50000	7
2 adultes	80000	5	40000	1	80000	1	80000	2
2 adultes + 1 enf. 5 ans	45000	9	15000	9	20000	9	36000	10
2 adultes + 1 enf. 17 ans	48000	8	16000	8	18824	10	38400	8
2 adultes + 2 enf. 5 ans	90000	3	22500	5	33330	5	62070	4
2 adultes + 2 enf. 5 ans	55000	6	13750	10	20370	8	37930	9
2 adultes + 2 enf. (5 ans et 17 ans)	85000	4	21250	6	28330	7	58620	6
3 adultes + 1 enf. 5 ans	120000	1	30000	3	39340	4	82760	1
2 adultes + 3 enf. 5 ans	100000	2	20000	7	31750	6	62500	3

Si on change maintenant de préoccupations et qu'on considère le rapport que ces pondérations entretiennent avec le bien-être réel qu'elles sont censées refléter, il nous semble que la méthode des revenus standardisés, retenue pour 1986 en raison des besoins de l'enquête européenne :1) fait trop glisser les ménages d'isolés vers les bas déciles, 2) et les ménages de grande taille vers les hauts déciles. Ces écarts supposés par rapport à la réalité incitent à ne recourir que prudemment aux comparaisons géographiques ou temporelles. Si de tels écarts existent, une population comptant une

plus grande proportion d'isolés présentera, toutes choses égales par ailleurs, une structure de revenus plus défavorable qu'une population comprenant moins d'isolés. Si la configuration des ménages varie dans le temps ou dans l'espace, il faut dès lors être prudent lors de l'interprétation des résultats.

La méthode de l'unité de consommation, telle qu'appliquée en 1985 par le CEPS, semble par contre avoir trop tendance à faire glisser les familles nombreuses avec enfants peu âgés vers les bas déciles. Le bien-être réel, mais rappelons qu'il peut difficilement être saisi complètement par un système de pondération aussi raffiné soit-il, se situe probablement à mi-chemin entre les deux systèmes décrits ci-dessus. C'est pourquoi, dans ce rapport, nous comparerons parfois les résultats obtenus par l'application de ces deux systèmes.

1.3 Indicateur de revenus : le revenu global du ménage

Une fois les ménages ordonnés selon la méthode décrite au point 2 et regroupés en 10 classes comptant chacune un même nombre de ménages, il reste à définir quel montant de revenu sera pris en compte pour caractériser les revenus des ménages. A ce propos, on peut retenir par exemple 1) le revenu global du ménage, 2) le revenu standardisé, 3) le revenu par unité de consommation, 4) le revenu par tête, 5) ou le revenu pondéré par tout autre coefficient tenant compte de l'âge, du nombre de personne ou d'autres variables.

Tableau 4 - Inventaire des indicateurs en matière de distribution des revenus (les indicateurs utilisés par le CEPS en 1985 et 1986 sont marqués d'une croix)

Décilage en fonction des... Revenus comptabilisés	Revenus globaux du ménage	Revenus par tête	Revenus par unité de consommation	Revenus standardisés
Revenus globaux du ménage	X	X	X	X
Revenus par tête	X	X	X	X
Revenus par unité de consommation			X	
Revenus standardisés				X

Chacun de ces indicateurs pouvant être utilisés avec chacune des méthodes de pondération existante, on peut obtenir un très grand nombre de séries descriptives de la distribution des revenus. En ne tenant compte que des indicateurs retenus par le CEPS en 1985 et 1986, on obtient 4 x 4 possibilités, comme l'indique le tableau 4. Pour mesu-

rer le degré d'inégalité de distribution des revenus dans une population donnée, il faut prendre le même indicateur pour opérer le décilage et pour comptabiliser les revenus (soit une des cases tramées du tableau 4).

2. LE CONCEPT DE REVENU DISPONIBLE

Le revenu global des ménages, repris dans les statistiques qui suivent, est obtenu par la sommation de 35 catégories de revenus recensées au cours de l'interview. Le pré-compte et les cotisations sociales sont déduites de ces montants. Le revenu disponible utilisé est un revenu annuel exprimé en valeur mensuelle.

2.1 Nomenclature des revenus

Les montants figurant dans les statistiques ne sont pas basés sur une déclaration du revenu global du ménage mais sur la sommation d'un nombre important de rubriques¹ de revenus précisément définies. Nous ne ferons pas ici l'inventaire complet de ces rubriques, qui sera présenté au chapitre 3. Disons simplement que cet inventaire est très large, incluant même des revenus non monétaires (évaluation des économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardinage,...) et des revenus exceptionnels (héritage, gain de loterie ou de tiercé,...).

Cette approche n'a cependant pas pris en compte : 1) les revenus du travail en noir et ceux des fraudes fiscales, parce que les personnes interrogées ont une résistance à les déclarer avec suffisamment de précision, 2) les remboursements de frais médicaux par les organismes assureurs, en raison des difficultés de comptabilisation qu'ils présentent, 3) et finalement le loyer fictif des propriétaires, par choix délibéré du CEPS.

Il n'est pas facile d'effectuer une évaluation fiable de l'ampleur des revenus obtenus au noir, alors qu'il serait intéressant de le faire parce qu'ils jouent un rôle non négligeable dans les stratégies de survie de certains ménages en état de précarité. Dans le même sens, la non prise en compte des fraudes est dommageable, surtout si on fait l'hypothèse que ces fraudes sont plus répandues dans les hauts déciles. Cette prise en compte aurait pour effet d'accentuer encore l'ampleur des inégalités dégagées sur base de la méthode adoptée par le CEPS.

Malgré les analogies, le même raisonnement ne peut pas être tenu pour les remboursements de frais médicaux. On sait, depuis les travaux du professeur DELEECK que, toutes choses égales par ailleurs, la consommation de soins est plus élevée dans les hauts déciles (phénomène du renversement des transferts). D'autre part, l'école de santé publique de l'UCL a démontré que les VIPO, qui sont concentrés dans les premiers déciles, ont recours à ces services autant que les riches qui ont le même degré de dépendance, parce qu'ils bénéficient d'une quasi gratuité. Si ce raisonnement pouvait être vérifié, il faudrait donc gonfler les revenus à la fois des hauts et des bas

¹ Dont 13 sont enregistrées au niveau de chacun des groupes de revenus composant le ménage et 22 au niveau de chacun des individus.

déciles, pour tenir compte du plus grand niveau de remboursement qu'ils tirent de l'assurance maladie. Les déciles intermédiaires, dans lesquels sont répertoriés les travailleurs à moyen et bas revenu, ont donc tendance à utiliser moins les services de santé, ce qui pourrait être considéré comme un manque à gagner par rapport aux autres. Il est cependant, difficile de dire dans quels cas le recours aux soins de santé est un surcoût par rapport à une norme, et dans quel cas il s'agit au contraire d'un manque. Il semble qu'il vaille mieux considérer ces flux comme des variables à part plutôt que comme des revenus. Un problème du même type se pose pour certaines aides indirectes, comme les repas chauds à domicile, qu'il n'est pas facile de comptabiliser comme des revenus.

Enfin, on pourra contester l'option prise de comptabiliser les produits de l'autoconsommation et de ne pas prendre en compte les loyers fictifs pour les propriétaires. Il s'agit en effet dans les deux cas de revenus fictifs qui peuvent avoir une grande importance dans l'analyse du bien-être. Cependant, la recension des revenus de l'autoconsommation ne vient guère troubler les statistiques commentées ci-après puisqu'ils ne sont cités que par 7% des ménages interviewés en 1985 et ne représentent que 0,34% du total des revenus disponibles.

2.2 Revenus nets de précompte et de cotisations

Tous les revenus pris en compte sont enregistrés nets de précompte et de cotisations sociales. Il faut signaler toutefois la possibilité d'écart entre le montant du précompte et celui de l'impôt final. Ce dernier peut être supérieur au précompte, notamment lorsque plusieurs types de revenus sont cumulés simultanément par un même individu ou lorsque plusieurs membres d'un même foyer fiscal disposent de revenus. L'impôt peut aussi se révéler inférieur au précompte, entre autres lorsque la personne ou le ménage a vu s'interrompre une source de revenu au cours de l'année (travailleur devenu chômeur...).

Le revenu après impôt fiscal est impossible à calculer au cours d'une enquête. De plus, ce concept ne correspond pas à la réalité des ménages, le surplus éventuel d'impôt ne venant pas amputer les revenus de l'année sur laquelle porte l'impôt mais bien les revenus de l'année au cours de laquelle devra être payé ce supplément. Dès lors, conviendrait-il peut-être de comptabiliser les ristournes ou suppléments d'impôts reçus ou versés au cours de l'année d'enquête.

2.3 Revenu annuel exprimé en valeur mensuelle

Le revenu disponible utilisé pour cette étude n'est ni un revenu mensuel déclaré, ni le revenu perçu au moment de l'enquête. La période de référence pour la mesure des revenus des ménages constitue une solution intermédiaire entre les deux pratiques les plus courantes, que sont le mois et l'année-calendrier.

L'unité temporelle la plus usitée dans les études en coupe est le mois. Cette solution présente l'avantage d'être relativement pratique au niveau de la collecte des données,

mais l'inconvénient d'être fort sensible aux fluctuations temporaires et de ne pas tenir compte des revenus à périodicité plus longues (primes de fin d'année, héritage...). L'année-calendrier est, en revanche, la référence habituelle dans les études "panel". Le revenu annuel correspond à une mesure plus satisfaisante des ressources et du bien-être économique et moins sensible à des fluctuations saisonnières. Dans cette étude, nous avons calculé, pour chaque ménage, un revenu mensuel corrigé. Celui-ci est calculé sur base des deux informations collectées au cours de l'enquête pour chaque type de revenu, à savoir la liste de tous les mois de l'année au cours desquels ce type de revenu a été obtenu et le dernier montant perçu ¹. Le revenu mensuel corrigé est alors obtenu par la formule suivante :

$$\frac{\text{dernier montant perçu} \times \text{nombre de mois de perception}}{12}$$

La période couverte par l'enquête débute en mai 85 et finit en avril 86. Il faut noter que le revenu mensuel corrigé ainsi obtenu peut se révéler fort différent du douzième du montant du revenu annuel, lorsque le montant d'une catégorie de revenu a sensiblement varié au cours de la période (par exemple, un salarié ayant obtenu une promotion ou ayant décroché un emploi plus rémunérateur).

3. PONDERATION DE L'ECHANTILLON

Tous les résultats reproduits dans ce rapport ont été calculés sur base d'un échantillon pondéré. Cette pondération est rendue nécessaire par le fait que l'échantillon de base a été extrait d'une population de groupes de revenus "potentiels" par un tirage aléatoire. Cela signifie qu'on peut garantir une bonne représentativité de l'échantillon de groupes de revenus mais que cette représentativité n'est pas nécessairement assurée en ce qui concerne les individus et les ménages.

Il a donc fallu ajuster les résultats relatifs à l'unité "ménage" par un système de pondération ², qui corrige les effets de distorsion consécutifs au mode de tirage de l'échantillon de base et aux inévitables problèmes liés à la réalisation de toute enquête (refus, personnes ou ménages introuvables, etc...).

¹ Toutes les informations "manquantes" à propos de tels montants ont fait l'objet d'un traitement spécifique en vue de les remplacer par des données calculées. Pour plus de précision sur les modalités de calcul, voir document PSELL n° 21, op. cit. p. 129.

² On trouvera un développement complet de cet aspect technique dans le Document PSELL n° 19 : Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986 ; CEPS; 1990.

On peut évidemment se demander si cette procédure offre une garantie suffisante pour toute opération de généralisation menée à partir des résultats obtenus au sein de l'échantillon pondéré. En d'autres mots, l'ajustement de l'échantillon a-t-il aussi pour effet de corriger le biais observé sur d'autres variables descriptives des ménages ? La réponse à cette question est positive. Divers contrôles ¹ ont montré que la distribution des principales variables descriptives des ménages est pratiquement identique dans l'échantillon pondéré et dans la population.

Tableau 5- Nombre de ménages réellement interviewés, par décile

Décile	Décilage par revenu du ménage	Décilage par revenu standardisé
1	133	150
2	150	154
3	152	156
4	162	170
5	164	177
6	173	185
7	189	193
8	194	208
9	227	198
10	249	202
Moyenne	179	179

Il semble donc que la correction réalisée sur base du système de pondération est suffisante et autorise les généralisations que nous voulons effectuer à partir de calculs opérés sur l'échantillon pondéré. On remarque, une fois effectué le classement par déciles sur base de l'échantillon pondéré, que le nombre de ménages réellement interviewés varie significativement d'un décile à l'autre, que les déciles sous représentés dans l'échantillon de base sont les plus bas déciles, et que les distorsions sont plus fortes lorsqu'on distribue les ménages sur base de leurs revenus globaux plutôt que sur base de leurs revenus standardisés. Le tableau 5 présente le nombre de ménages interrogés dans chaque décile.

¹ Voir à ce propos PSELL N^{os} 1, 14, 23.

CHAPITRE 2

La distribution des revenus des ménages

Dans ce chapitre, nous tenterons de rendre compte du degré d'inégalité de la distribution des revenus au Luxembourg, d'une part en comparant les résultats obtenus à l'aide de différents types de mesures, d'autre part en comparant les données du Grand-Duché avec celles de la Lorraine et de la Belgique.

1. DISTRIBUTION DES REVENUS AU LUXEMBOURG

Le tableau 6 présente 11 distributions de revenus différentes obtenues sur base des données du panel socio-économique. Ces distributions ont été obtenues par l'application de 9 indicateurs différents dont deux appliqués en 1985 et 1986. Les pourcentages figurant dans le tableau sont des pourcentages cumulés. Ils rendent compte de la part du revenu global dont dispose le décile en question et les déciles précédents. Plus les pourcentages figurant dans les déciles inférieurs sont bas, plus la distribution des revenus sera jugée inégale.

En comparant les distributions obtenues à l'aide des divers indicateurs, on constate que, pour les indicateurs appliqués en 1985 et 1986 (colonnes 1 et 2, ainsi que colonnes 3 et 4), les différences sont minimes; cela indique une faible modification de la distribution entre ces deux années et autorise à comparer les distributions obtenues à l'aide de divers indicateurs en 1985 et 1986. Ces comparaisons indiquent que :

- l'inégalité de la distribution est atténuée à mesure qu'on passe d'un décilage fondé sur les revenus du ménage aux décilages fondés sur les revenus standardisés, les revenus par unité de consommation et les revenus par tête, tout au moins si on comptabilise les revenus du ménage (colonnes 2, 5, 6 et 11),
- par contre, l'inégalité de la distribution augmente lorsqu'on passe d'un décilage fondé sur les revenus du ménage à un autre type de décilage, si on comptabilise cette fois les revenus par tête (colonnes 4, 7 et 10).

Ces variations en sens opposé peuvent s'expliquer par le fait que tout système de pondération (standardisation, unité de consommation, tête) a pour effet de ramener dans les bas déciles les ménages de grande taille, et ce d'autant plus que la pondération est forte (donc plus pour le décilage par tête que pour le décilage par revenu standardisé). Dès lors, lorsqu'on prend en considération les revenus globaux des ménages de chaque décile ainsi constitué, on a, pour les bas déciles, des montants d'autant plus importants que le décilage est obtenu par le biais d'une pondération "forte". A l'inverse, lorsqu'on prend comme indicateur le revenu par tête, le revenu des bas déciles est d'autant plus faible que le décilage est opéré à l'aide d'une pondération forte.

Tableau 5 - Répartition des revenus au Grand-Duché de Luxembourg, selon divers indicateurs (% cumulés) ¹

Déciles	Revenus du ménage				Revenus standardisés			Revenus par unité de consom.			Décilage = rev. par tête
	Revenus du ménage		Revenus par tête		Rev. ménage	Rev. standard.	Rev. par tête	Rev. ménage	Rev. par U.C.	Rev. par tête	Rev. ménage
	1985 (1)	1986 (2)	1985 (3)	1986 (4)	1986 (5)	1986 (6)	1986 (7)	1985 (8)	1985 (9)	1985 (10)	1985 (11)
1	2,95	3,04	6,92	6,91	3,75	4,17	4,62	4,96	4,21	4,00	5,86
2	7,66	7,89	15,85	15,21	9,39	10,13	10,74	11,96	10,08	9,49	13,27
3	13,68	14,09	24,15	24,06	16,28	17,00	17,52	20,27	16,93	16,06	22,30
4	20,91	21,44	32,89	32,46	23,88	24,69	25,43	28,83	24,59	23,49	31,46
5	29,20	29,91	41,27	41,15	32,81	33,42	33,99	38,11	33,15	31,94	40,47
6	38,75	39,59	50,90	50,64	42,81	43,09	43,35	48,11	42,62	41,31	51,01
7	49,67	50,65	61,27	61,09	53,69	53,87	54,07	59,38	53,22	51,95	61,57
8	62,42	63,29	72,63	72,06	66,21	65,99	65,95	70,81	65,31	64,29	73,31
9	77,64	78,36	84,58	84,18	80,33	80,18	80,30	84,18	79,70	78,98	85,92
10	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

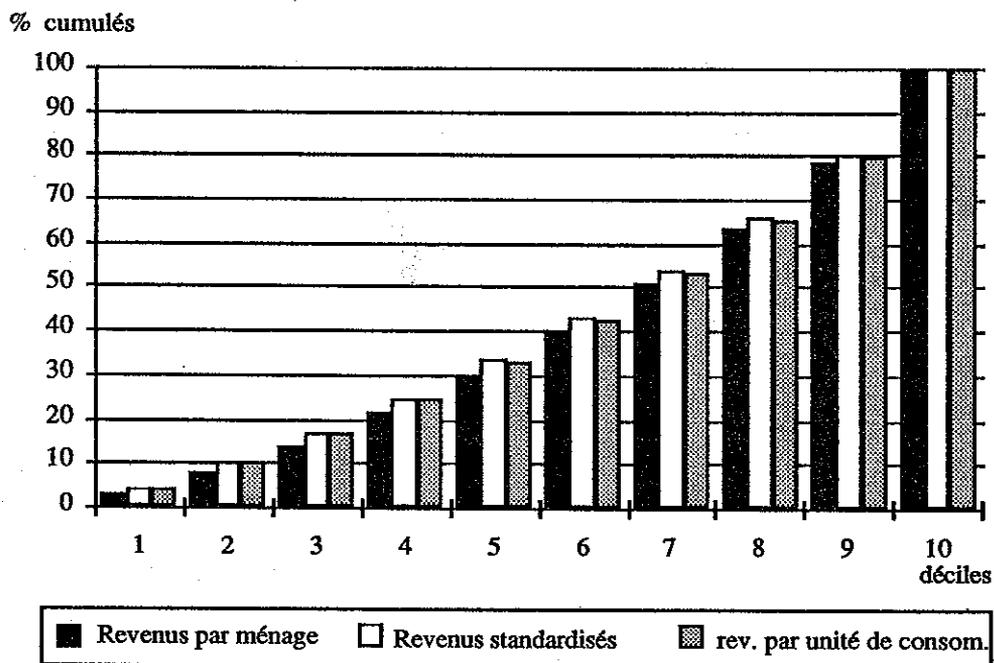
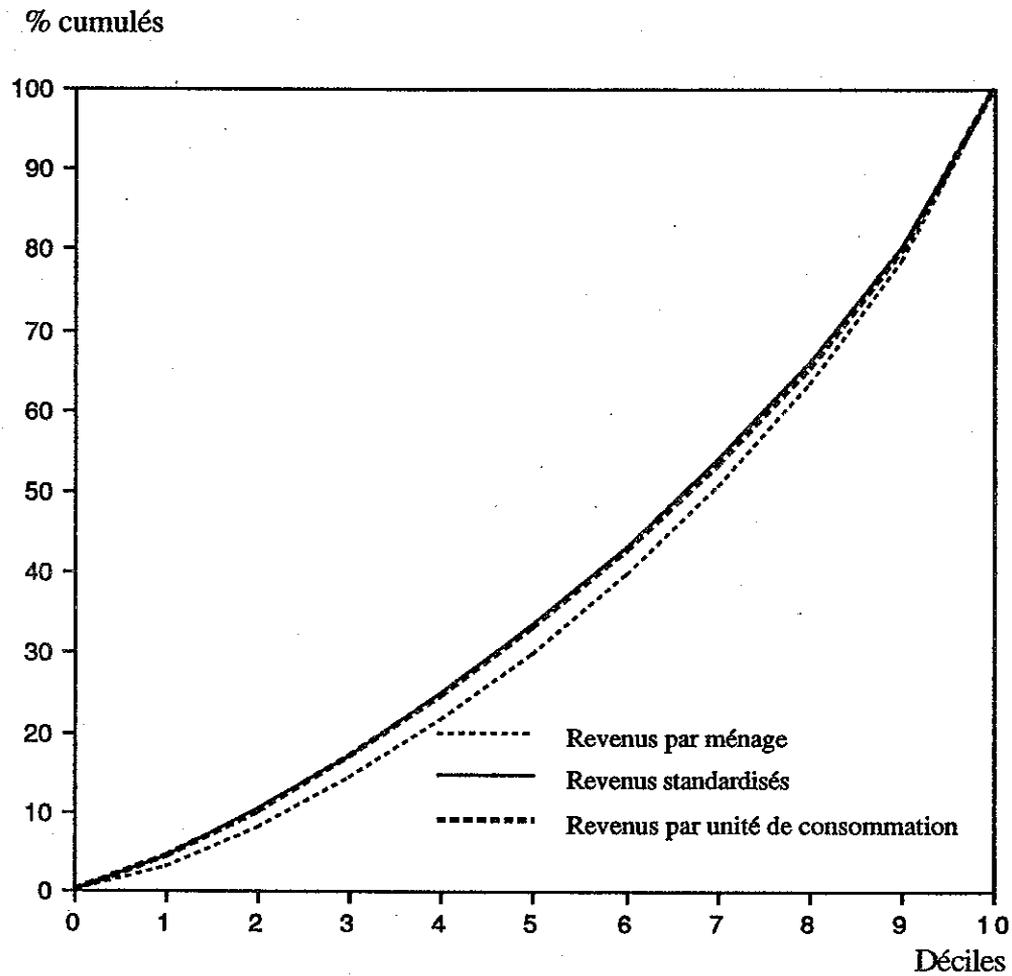
1. Lire: 1) à la 1ère colonne "les ménages appartenant au 1er décile (10% des ménages ayant les plus bas revenus) détiennent 2,95% du revenu disponible total", 2) à la 5ème ligne "les ménages appartenant aux déciles 1 à 5 détiennent 29,21% du revenu disponible total".

La comparaison des différentes distributions indique également que, en passant d'une comptabilisation des revenus du ménage à une comptabilisation des revenus standardisés, des revenus par unité de consommation ou des revenus par tête, on obtient 1) une distribution de plus en plus égalitaire, lorsque le décilage est basé sur les revenus standardisés, 2) une distribution de plus en plus inégalitaire, lorsque le décilage est basé sur les revenus par unité de consommation.

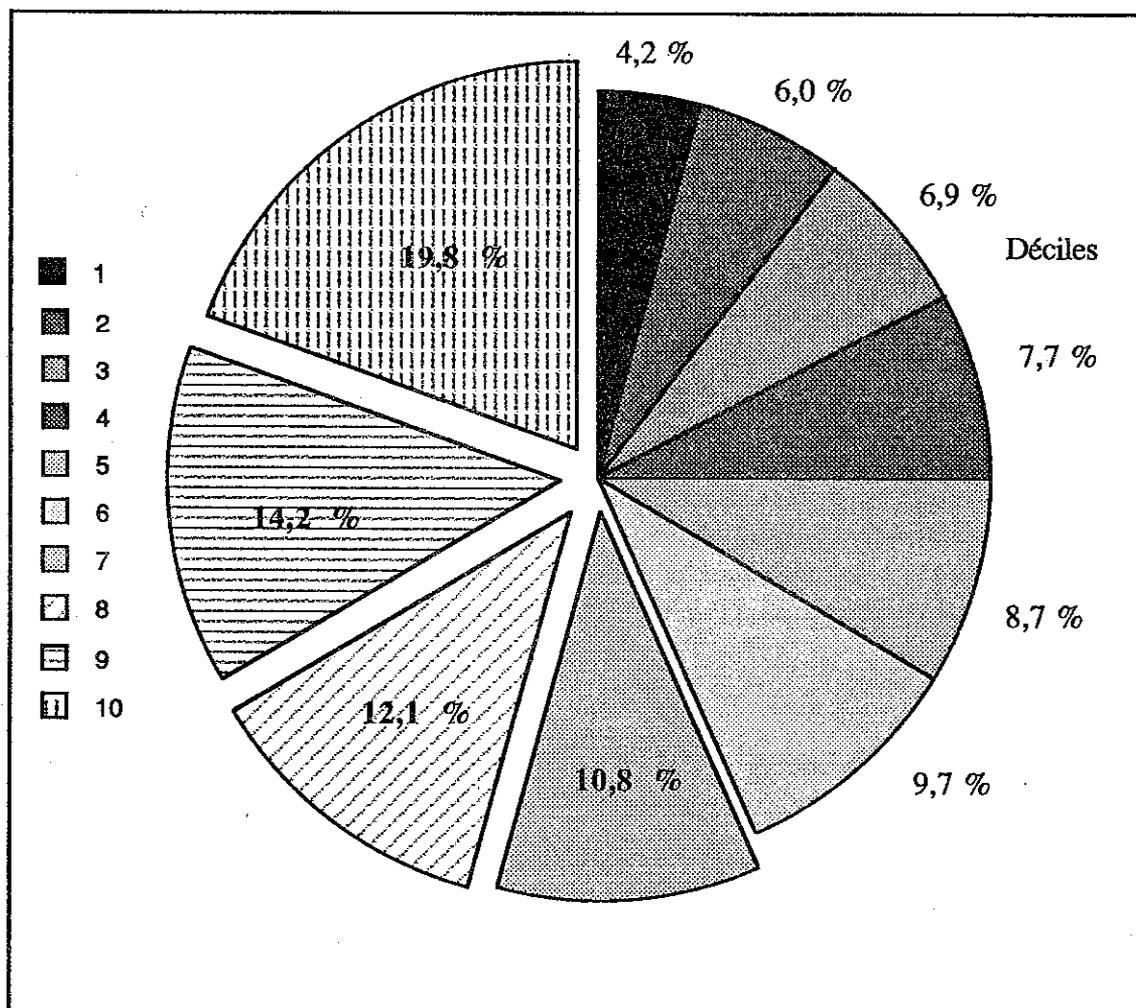
Ces variations en sens opposé s'expliquent par le fait que la pondération appliquée dans le système des unités de consommation est plus forte, ramène donc dans les bas déciles davantage de gros ménages, et a dès lors pour effet d'abaisser les revenus de ces ménages lorsqu'on tient compte des revenus par tête, et de les relever lorsqu'on tient compte des revenus globaux.

D'un point de vue analytique, seules nous intéressent en fait les distributions qui utilisent le même concept pour opérer le décilage et pour rendre compte du revenu de chaque décile, soit les distributions figurant aux colonnes 2 (ou 1 pour 1985), 6 et 9. Ces distributions sont présentées dans le graphique 1. En comparant ces distributions, on constate que celles basées sur les revenus standardisés et sur les revenus par unité de consommation sont quasi identiques. Or, ce sont elles qui nous semblent constituer les indicateurs les plus pertinents du degré d'inégalité de la distribution des revenus.

Graphique 1. Comparaison de trois indicateurs de concentration du revenu disponible au Luxembourg (courbe de Lorentz et histogramme).



Graphique 2. % du total des revenus standardisés disponibles détenu par chaque décile de ménages (Luxembourg 1986, décilage sur base du revenu standardisé)



2. COMPARAISON DES DISTRIBUTIONS DES REVENUS AU LUXEMBOURG, EN LORRAINE ET EN BELGIQUE

La comparaison de la distribution des revenus au Luxembourg avec celle des pays voisins peut être riche d'enseignements, même si, comme on l'a noté au chapitre 1, les conclusions de telles comparaisons doivent être avancées avec prudence. L'enquête menée au niveau européen ne permet d'établir des comparaisons pertinentes qu'avec l'Irlande, la Belgique et la Lorraine puisque l'étude néerlandaise ne fournit pas de distribution par revenus standardisés et que cette distribution est jugée non fiable par les coordinateurs de la recherche en ce qui concerne la Grèce et la Catalogne.

Pour ne prendre en considération que les pays limitrophes, nous avons limité notre analyse comparative au Luxembourg, à la Lorraine et à la Belgique. L'indicateur qui aurait été le plus pertinent (à savoir celui basé sur un décilage en fonction des revenus standardisés et sur une comptabilisation de ces mêmes revenus) n'est malheureusement pas disponible. Nous ne pourrions donc comparer que trois types de distribution,

relativement inadéquates pour fonder une analyse du degré d'inégalité de distribution des bas revenus. Ces trois distributions figurent dans le tableau 7.

On a vu plus haut que le décilage sur base des revenus standardisés, couplé à une comptabilisation des revenus standardisés, donnait une distribution se situant entre deux autres distributions : celle où on comptabilise les revenus du ménage et celle où on comptabilise les revenus par tête. Nous disposons de ces deux séries pour la Belgique, la Lorraine et le Luxembourg.

Tableau 7 - Répartition des revenus au Luxembourg, en Lorraine et en Belgique
(% cumulés)

Déciles	Décilage = rev. du ménage Comptabil. des rev. du ménage			Décilage = rev. standardisés Comptabil. des rev. du ménage			Décilage = rev. standardisés Comptabil. des rev. par tête		
	Lux.86	Lor. 86	Belg. 88	Lux. 86	Lor. 86	Belg. 88	Lux. 86	Lor. 86	Belg. 88
1	3,0	2,7	3,2	3,8	3,4	4,0	4,6	4,0	5,0
2	7,7	7,5	8,0	9,4	9,1	9,6	10,7	9,4	11,2
3	13,7	13,6	14,0	16,3	16,1	16,1	17,5	15,4	18,1
4	20,9	20,9	21,3	23,9	23,7	23,5	25,4	22,3	26,0
5	29,2	29,2	29,7	32,8	32,2	32,4	34,0	30,3	34,5
6	38,8	38,8	39,5	42,8	41,7	42,3	43,4	39,5	44,0
7	49,7	49,6	50,7	53,7	52,1	53,5	54,1	50,0	54,4
8	62,4	62,1	63,5	66,2	64,3	65,9	66,0	62,3	66,2
9	77,6	77,2	78,5	80,3	78,8	79,9	80,3	76,9	80,1
10	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Gini	0,284	0,319	0,283						
Theil	0,130	0,144	0,127						

La comparaison de ces séries fait apparaître que la Lorraine présente une structure de distribution de revenus légèrement plus inégalitaire que les deux autres pays. Le Luxembourg et la Belgique présentent des distributions fort semblables : si on prend comme indicateur le revenu par tête, la Belgique présente en tous points une distribution plus égalitaire, sauf au niveau du 9ème décile. A l'inverse, si l'indicateur retenu est celui du revenu standardisé, le Luxembourg présente une distribution légèrement plus égalitaire, avec cependant une part moins grande des revenus attribuée aux deux déciles les plus bas.

CHAPITRE 3

La composition des ménages

Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons à décrire les caractéristiques des ménages de chaque décile, afin de vérifier s'il existe une relation entre le niveau de revenu et la composition du ménage. Nous traiterons d'abord de la taille moyenne des ménages avant de nous pencher sur leur structure par classes d'âge puis sur les caractéristiques des chefs de ménage et des personnes disposant de revenus.

1. TAILLE MOYENNE DES MENAGES

1.1 Luxembourg

Comme l'indique le tableau 8, la taille moyenne des ménages par décile change fondamentalement lorsqu'on passe d'un type de décilage à l'autre. Dans le décilage selon les revenus du ménage, la taille des ménages s'accroît à mesure qu'on passe dans les déciles supérieurs. Par contre, la tendance est exactement inverse lorsqu'on opère le décilage sur base des revenus par unité de consommation. Le décilage par revenus standardisés présente un profil intermédiaire ; le lien entre revenu et taille du ménage y est moins flagrant. Ces nettes différences entre les trois distributions s'expliquent bien entendu par les méthodes distinctes de pondération des revenus selon le nombre d'individus et leurs caractéristiques. La pondération est inexistante dans le décilage par revenu du ménage et très forte dans le décilage par unité de consommation, ce qui conduit à concentrer dans les bas déciles la plupart des ménages de grande taille.

Notre intérêt pour une distribution fondée sur la notion de bien-être économique plutôt que sur le concept strict de revenu nous pousse à ne pas prendre en considération le décilage opéré sur base des revenus du ménage. Quant à l'arbitrage entre les deux autres distributions, nous avons dit plus haut que, probablement, la "réalité" se situait entre les deux, la distribution en fonction des unités de consommation ayant tendance à surpondérer les revenus des ménages de grande taille et la distribution en fonction des revenus standardisés ayant une tendance légèrement inverse.

Cette dernière distribution, que nous privilégierons parce qu'elle est la seule dont nous disposons pour les autres pays, présente des variations de taille de ménage nettement moins fortes que les deux autres distributions, la taille moyenne oscillant entre 2,25 et 2,96. Les quatre déciles ayant les tailles moyennes les plus élevées (soit les déciles 5 à 8) ne regroupent que 42,4% des individus, soit guère plus que le nombre de personnes qu'ils devraient compter si la population était uniformément répartie entre déciles. La dispersion n'est donc pas très forte.

Par ailleurs, la forme de la courbe unissant taille de ménage et revenus n'est pas nette. On constate une augmentation de la taille du 1er au 6ème décile (avec cependant

une baisse du 3ème au 4ème décile) puis une tendance à la diminution (sauf du 7ème au 8ème décile et du 9ème au 10ème).

Tableau 8: Taille moyenne des ménages par déciles, selon les méthodes utilisées pour opérer le décilage : Luxembourg 1986

Déciles	Décilage selon revenus du ménage 1986	Décilage selon revenus standardisés 1986	Décilage selon revenus par unité de consommation 1985
1	1,27	2,25	3,23
2	1,69	2,54	3,35
3	2,03	2,79	3,33
4	2,53	2,66	3,04
5	2,82	2,89	2,90
6	2,96	2,96	2,81
7	3,07	2,81	2,77
8	3,31	2,91	2,48
9	3,64	2,71	2,41
10	3,97	2,76	2,01
Total	2,73	2,73	2,83

1.2 Comparaison entre le Luxembourg, la Belgique et la Lorraine

La comparaison des différentes distributions opérées sur base des revenus standardisés fait ressortir une nouvelle spécificité de la Lorraine par rapport aux deux autres régions. Non seulement la taille moyenne des ménages de l'ensemble de l'échantillon y est plus élevée qu'en Belgique et surtout qu'au Luxembourg, mais la taille des ménages y augmente du 1er au 3ème décile seulement et décroît par la suite. La Belgique et le Luxembourg présentent à nouveau des profils similaires même si la tendance à la hausse de la taille se marque jusqu'au 7ème décile en Belgique et jusqu'au 6ème décile au Luxembourg.

Cette plus forte concentration des ménages de grande taille dans les bas déciles de la distribution des revenus vient encore accentuer le constat d'inégalité plus marquée en Lorraine. Non seulement les plus bas déciles y détiennent une part moins grande du revenu disponible, mais en plus le nombre de personnes occupant ces déciles est plus important : en Lorraine, 18,9% des personnes (celles qui occupent les deux premiers déciles) détiennent 9,1% des revenus alors que ces pourcentages sont respectivement de 17,5 et 9,6 au Luxembourg et de 17,4 et 9,1 en Belgique.

Pour ces deux derniers pays, la proportion de personnes occupant les plus bas déciles est fort semblable, avec cependant un pourcentage un peu plus élevé pour le Luxembourg (48% des personnes occupent les cinq premiers déciles contre 47,2% en Belgique).

**Tableau 9 - Taille moyenne des ménages par décile de revenus standardisés.
Comparaison entre le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique**

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986	Belgique 1988
1	2,3	2,4	2,3
2	2,5	3,0	2,6
3	2,8	3,3	2,7
4	2,7	3,1	2,7
5	2,9	3,0	3,0
6	3,0	2,9	3,0
7	2,8	2,8	3,1
8	2,9	2,8	3,0
9	2,7	2,8	2,9
10	2,8	2,6	2,9
Total	2,7	2,9	2,8

**Tableau 10- Ventilation des individus entre les déciles de revenus standardisés.
Comparaison des données pour le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique**

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986	Belgique 1988
1	8,2	8,4	8,2
2	9,3	10,5	9,2
3	10,2	11,5	9,6
4	9,7	10,8	9,6
5	10,6	10,5	10,6
6	10,8	10,1	10,6
7	10,3	9,8	11,0
8	10,7	9,8	11,0
9	9,9	9,8	10,3
10	10,1	9,1	10,3
Total	100,0	100,0	100,0
1	8,2	8,4	8,2
1 et 2	17,5	18,9	17,4
1 à 5	48,0	51,7	47,2

2. STRUCTURE DES MENAGES EN FONCTION DES CLASSES D'AGE

Les statistiques disponibles permettent d'analyser la composition des ménages en fonction de trois grands groupes d'âge : les enfants, les adultes et les personnes âgées. Les données pour la Belgique ne permettent cependant d'isoler que le groupe des enfants.

2.1 Définition des catégories

Comme on le constatera dans les définitions suivantes, les trois catégories ne sont pas seulement définies par l'âge, mais aussi par le statut professionnel :

- sont considérés comme enfants, les individus âgés de moins de 25 ans, pour autant que ces individus 1) n'aient jamais travaillé, 2) ou ne travaillent pas, 3) ou ne perçoivent pas d'indemnité de chômage ;
- sont classés parmi les adultes les hommes âgés de 25 à 64 ans, les femmes âgées de 25 à 59 ans ; sont également considérés comme adultes les individus âgés de moins de 25 ans, pour autant 1) qu'ils aient déjà travaillé, 2) ou qu'ils aient un emploi, 3) ou qu'ils perçoivent des indemnités de chômage ;
- sont définis comme personnes âgées les hommes de 65 ans et plus et les femmes de 60 ans et plus.

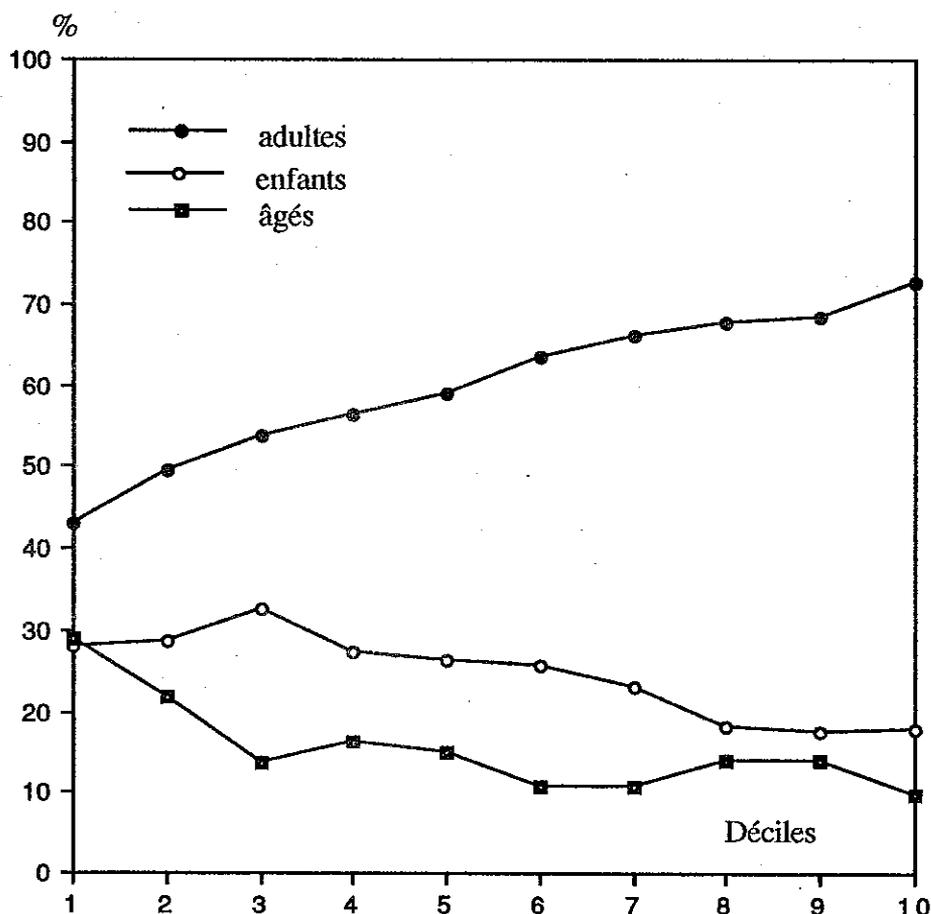
2.2 Comparaisons entre adultes, enfants et personnes âgées

2.2.1. Le Luxembourg

Tableau 11 - Nombre moyen d'enfants, d'adultes et de personnes âgées par décile de revenus standardisés. Luxembourg 1986.

Déciles	En chiffres absolus				En % du nbre de personnes par décile		
	Enfants	Adultes	Agés	Enf.+Agés	Enfants	Adultes	Agés
1	0,63	0,97	0,65	1,28	28,0	43,1	28,9
2	0,73	1,26	0,55	1,28	28,7	49,6	21,7
3	0,91	1,50	0,38	1,29	32,6	53,8	13,6
4	0,73	1,50	0,43	1,16	27,4	56,4	16,2
5	0,76	1,70	0,43	1,19	26,3	58,8	14,9
6	0,76	1,88	0,32	1,08	25,7	63,5	10,8
7	0,65	1,86	0,30	0,95	23,1	66,2	10,7
8	0,53	1,97	0,41	0,94	18,2	67,7	14,1
9	0,48	1,85	0,38	0,86	17,7	68,3	14,0
10	0,49	2,00	0,27	0,76	17,8	72,5	9,8
Total	0,87	1,65	0,41	1,08	24,5	60,4	15,0

Graphique 3 - Ventilation des individus de chaque décile selon trois catégories d'âge. Luxembourg 1986. Décilage en fonction des revenus standardisés



Comme l'indiquent clairement le tableau 11 et le graphique 3, il existe une nette relation entre le niveau de revenu standardisé et le poids des adultes dans les ménages. Le nombre absolu d'adultes par ménage augmente sans cesse à mesure qu'on atteint les déciles les plus hauts (de 0,97 à 2 adultes par ménage). Il en va de même pour la proportion que représentent ces adultes au sein des ménages (de 43 à 73%).

Inversement, ce que nous appellerons un peu abusivement les "**personnes à charge**" (enfants et personnes âgées) voient leur poids dans les ménages diminuer de manière constante. La tendance constatée au niveau des chiffres absolus est moins nette : la décroissance de ce nombre n'est perceptible qu'à partir du 4ème décile et la vitesse de décroissance est plus réduite (on passe de 1,29 à 0,76 "personnes à charge" par ménage). Au sein de ce groupe des "personnes à charge", les tendances observées ne sont pas identiques pour les personnes âgées et les enfants.

En ce qui concerne les **personnes âgées**, on constate une tendance à la diminution de leur nombre absolu et de leur poids dans les ménages à mesure qu'on passe aux déciles supérieurs, mais cette tendance n'est nullement linéaire. L'importance des personnes âgées dans les deux premiers déciles est marquante. Ils représentent respectivement 29 et 22% de la population de ces déciles. Les variations dans les autres déciles sont nettement moins significatives. Les déciles 2, 3, 4, 8 et 9 présentent un profil semblable (nombre moyen de personnes âgées par ménage proche de 0,4, et

pourcentages avoisinant les 15%). Les déciles 6, 7 et 10 se caractérisent par une moindre importance des personnes âgées (0,3 personnes âgées par ménage représentant environ 10% des individus).

En ce qui concerne les **enfants**, on constate une tendance à la hausse de leur nombre et de leur poids du 1er au 3ème décile et, une baisse du 6ème au 10ème décile, avec, entre les deux, un "plateau" intermédiaire. Le nombre moyen d'enfants est toujours supérieur au nombre moyen de personnes âgées (sauf dans le 1er décile), mais toujours inférieur à celui des adultes.

Tableau 12 - Ventilation des enfants, des adultes et des personnes âgées par décile de revenus standardisés. Luxembourg 1986.

Déciles	Enfants	Adultes	Agés
1	9,4	5,9	15,9
2	10,9	7,6	13,4
3	13,6	9,1	9,3
4	10,9	9,1	10,5
5	11,3	10,3	10,5
6	11,3	11,4	7,8
7	9,7	11,3	7,3
8	7,9	11,9	10,0
9	7,6	11,2	9,3
10	7,3	12,1	6,6
Total	100,0	100,0	100,0
1	9,4	5,9	15,9
1 et 2	20,3	13,5	29,3
1 à 5	56,1	42,0	59,6

Sur base de la ventilation entre les catégories "enfants", "adultes" et "âgés", on peut voir quelle catégorie d'individus a le plus de probabilité de se trouver confinée dans les bas déciles. Le tableau 12 fait clairement apparaître que les adultes sont beaucoup mieux "protégés" que les enfants et surtout que les personnes âgées. 16% de ces dernières se retrouvent dans le 1er décile, 29% dans les déciles 1 et 2, et 60% dans les cinq premiers déciles. Ces inégalités entre catégories d'âge seraient probablement atténuées si on utilisait une pondération plus proche de la réalité (voir chapitre 1, point 1.2) puisqu'on relèverait ainsi quelque peu le revenu standardisé des isolés (parmi lesquels beaucoup d'âgés) et qu'on abaisserait celui des ménages avec enfants. Mais les différences ne seraient qu'atténuées et non pas abolies.

2.2.2. Comparaison entre le Luxembourg et la Lorraine

En ce qui concerne la ventilation par classes d'âge, la comparaison complète n'est possible qu'avec la Lorraine, les données belges ne permettant d'isoler que la catégorie

des jeunes. Les statistiques lorraines figurant au tableau 13 peuvent être comparées avec celles du Luxembourg présentées ci-dessus. Il ressort de cette comparaison que, **sur l'ensemble de la population** : 1) la proportion d'adultes et de personnes âgées est plus faible en Lorraine qu'au Luxembourg; 2) le nombre moyen d'adultes et de personnes âgées par ménage n'est pas sensiblement différent en Lorraine et au Luxembourg; 3) les différences constatées entre la Lorraine et le Luxembourg au niveau du poids de chacune des catégories résulte donc exclusivement du nombre plus élevé d'enfants par ménage (0,89 en Lorraine et 0,67 au Luxembourg).

Tableau 13 - Statistiques concernant les différentes catégories d'âge dans les déciles de revenus standardisés : Lorraine 1986

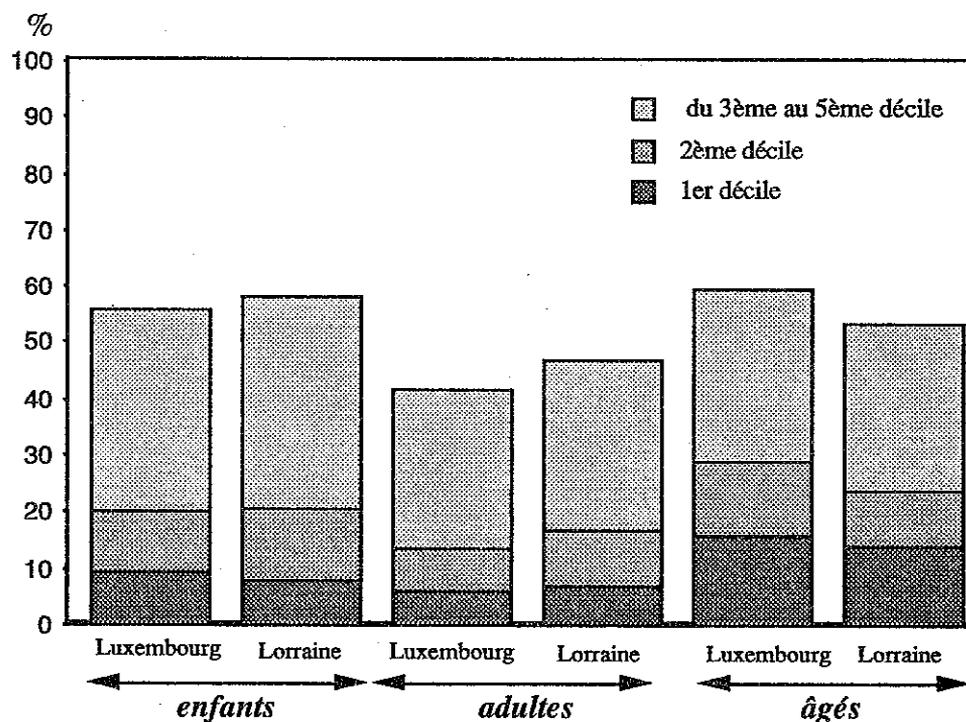
Déciles	Nombre moyen de personnes par ménage			Poids des différentes catégories par décile			Ventilation des différentes catégories entre déciles		
	Enfants	Adultes	Agés	Enfants	Adultes	Agés	Enfants	Adultes	Agés
1	0,72	1,17	0,51	29,9	48,8	21,3	8,1	7,2	14,2
2	1,10	1,59	0,35	36,2	52,3	11,5	12,4	9,8	9,7
3	1,29	1,64	0,36	39,2	49,8	10,9	14,5	10,1	10,0
4	1,09	1,56	0,41	35,6	51,0	13,4	12,2	9,6	11,4
5	0,99	1,70	0,30	33,1	56,9	10,0	11,1	10,4	8,3
6	0,94	1,62	0,37	32,1	55,3	12,6	10,6	9,9	10,3
7	0,73	1,83	0,22	26,3	65,8	7,9	8,2	11,2	6,1
8	0,72	1,79	0,31	25,5	63,5	11,0	8,1	11,0	8,6
9	0,75	1,80	0,28	26,5	63,6	9,9	8,4	11,0	7,8
10	0,57	1,72	0,35	21,6	65,2	13,3	6,4	10,6	9,7
Total	0,89	1,63	0,36	30,9	56,6	12,5	100,0	100,0	100,0
1							8,1	7,2	14,2
1 et 2							20,5	17,0	23,9
1 à 5							58,3	47,1	53,6

Si l'on considère les données par décile, on remarque que, comme au Luxembourg, le nombre moyen d'adultes et leur poids dans les ménages a tendance à croître à mesure qu'on avance vers les hauts déciles, mais de manière moins forte qu'au Luxembourg (la proportion d'adultes passe de 49 à 65% en Lorraine alors qu'elle varie de 43 à 73% au Luxembourg) et d'une manière moins linéaire. Par ailleurs, au niveau des enfants, on constate en Lorraine une croissance de leur nombre et de leur poids jusqu'au 3ème décile, et une décroissance continue par la suite (à l'exception du 9ème décile), soit une tendance croissante similaire au Luxembourg mais une tendance décroissante plus marquée. Quant aux personnes âgées, on constate que les bas déciles enregistrent des taux nettement moins élevés qu'au Luxembourg.

Dès lors, on observe en Lorraine moins d'inégalités entre classes d'âges. Bien qu'ayant une distribution globale des revenus plus inégalitaire (voir chapitre 2), la Lorraine réserve de manière moins exclusive le sort des bas déciles aux enfants et aux

personnes âgées. On y retrouve une proportion plus importante d'adultes qu'au Luxembourg. Le graphique 4 illustre ces réalités. On y constate qu'en Lorraine, comme au Luxembourg, les personnes âgées sont fortement concentrées dans le premier décile, mais qu'en Lorraine cette concentration ne se vérifie pas dans les quatre déciles suivants.

Graphique 4 - Proportion de personnes se retrouvant dans le plus bas décile, par catégorie d'âge. Luxembourg et Lorraine 1986.



2.3. Le groupe des enfants

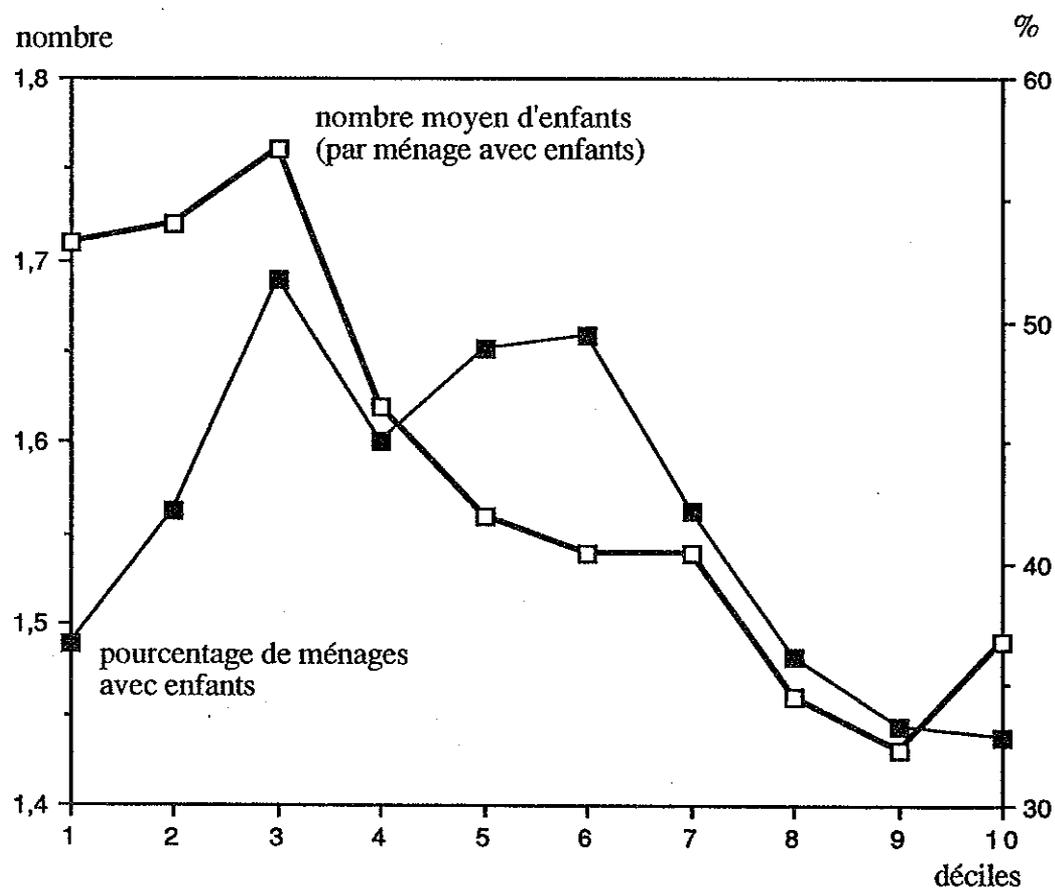
2.3.1. Luxembourg

Les moyennes présentées jusqu'ici sont calculées sur l'ensemble des ménages des déciles. En ne tenant compte que des ménages avec enfants, le nombre moyen d'enfants passe de 0,67 enfant par ménage à 1,58. En comparant le tableau 14 au tableau 11, on constate que le nombre moyen d'enfants dans les ménages avec enfant varie moins que le nombre moyen d'enfants par ménage. Les variations de ce dernier indicateur tiennent donc moins aux fluctuations du nombre moyen d'enfants dans les ménages avec enfants qu'au variations de la proportion de ménages avec enfants. Le graphique 5 montre : 1) que la taille des ménages avec enfants croît du 1er au 3ème décile, décroît fortement du 3ème au 9ème et augmente dans le dernier décile ; 2) et que la proportion de ménages avec enfants augmente du 1er au 3ème décile, puis atteint un plateau avant de décroître à partir du 6ème décile. Les familles nombreuses se situent dès lors plus souvent dans les bas déciles. Rappelons cependant que cette concentration tient partiellement au fait que l'indicateur de décilage retenu tend à pondérer un peu trop fort les revenus des ménages de grande taille.

Tableau 14. % de ménages avec enfants et nombre moyen d'enfants par ménage avec enfants. Décilage en fonction des revenus standardisés (Luxembourg 1986)

Déciles	Nombre moyen d'enfants par ménage avec enfants	Proportion de ménages avec enfants dans chaque décile
1	1,71	36,7
2	1,72	42,2
3	1,76	51,7
4	1,62	45,0
5	1,56	48,9
6	1,54	49,4
7	1,54	42,2
8	1,46	36,1
9	1,43	33,3
10	1,49	32,8
Total	1,58	41,8

Graphique 5 - Relations entre la présence d'enfants et le niveau de revenus. Décilage en fonction des revenus standardisés . Luxembourg 1986..



Les inégalités entre ménages avec et sans enfant n'apparaissent pas directement dans la statistique. Si l'on en croit le tableau 15, les ménages avec enfants sont surtout concentrés dans les déciles intermédiaires (3 à 6) et les ménages sans enfant aux deux pôles extrêmes. La comparaison est cependant quelque peu biaisée puisque, parmi les ménages sans enfant, on compte une proportion importante de ménages composés de personnes âgées, qui viennent gonfler artificiellement le poids des déciles inférieurs.

Si on parvenait à exclure des ménages sans enfant ceux composés exclusivement de personnes âgées, l'inégalité entre ménages avec et sans enfants apparaîtrait plus clairement, les premiers étant concentrés dans la zone intermédiaire inférieure et les seconds dans les hauts déciles.

Tableau 15. Luxembourg 1986. Ventilation des ménages avec ou sans enfant selon les déciles de revenus standardisés

Déciles	Ménages avec enfants	Ménages sans enfant
1	8,8	10,9
2	10,1	9,9
3	12,4	8,3
4	10,8	9,5
5	11,7	8,8
6	11,8	8,7
7	10,1	9,9
8	8,6	11,0
9	8,0	11,5
10	7,8	11,5
Total	100,0	100,0
1	8,8	10,9
1 et 2	18,9	20,8
1 à 5	53,8	47,4

2.3.2. Comparaisons entre le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique

En ce qui concerne les enfants, les comparaisons peuvent être établies avec la Belgique et la Lorraine. Au niveau de l'ensemble de la population, la Belgique se situe en tous points entre le Luxembourg et la Lorraine : le nombre moyen d'enfants par ménage, le poids des enfants dans la population totale et le nombre moyen d'enfants par ménage avec enfants y est plus élevé qu'au Luxembourg et moins élevé qu'en Lorraine.

Lorsqu'on s'intéresse à la distribution par décile, on remarque une plus grande similitude avec la Belgique qu'avec la Lorraine. Les variations du nombre d'enfants par ménage y sont de moindre amplitude et suivent des tendances assez proches de celles constatées au niveau du Luxembourg (croissance dans les trois premiers déciles, palier, puis décroissance). Quant aux variations du poids que représentent les enfants dans les ménages, elles sont encore de plus faible amplitude, la

seule variation marquante se situant au niveau du 10ème décile. On remarque enfin qu'en Belgique les enfants semblent moins souvent situés dans les plus bas déciles (en Belgique 51% des enfants sont situés dans les cinq premiers déciles, contre 56% au Luxembourg et 58% en Lorraine).

Tableau 16 - Statistiques concernant la présence des enfants par décile de revenus standardisés. Comparaisons entre le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique

Déciles	Nombre d'enfants par ménage			Proportion d'enfants dans chaque décile			Ventilation des enfants entre déciles		
	Lux. 86	Lor. 86	Belg. 88	Lux. 86	Lor. 86	Belg. 88	Lux. 86	Lor. 86	Belg. 88
1	0,63	0,72	0,7	28,0	30,0	30,4	9,4	8,1	8,8
2	0,73	1,10	0,8	28,7	36,2	30,8	10,9	12,4	10,0
3	0,91	1,29	0,9	32,6	39,2	33,3	13,6	14,5	11,3
4	0,73	1,09	0,8	27,4	35,6	29,6	10,9	12,2	10,0
5	0,76	0,99	0,9	26,3	33,1	30,0	11,3	11,1	11,3
6	0,76	0,94	0,9	25,7	32,1	30,0	11,3	10,6	10,3
7	0,65	0,73	1,0	23,1	26,3	32,3	9,7	8,2	12,5
8	0,53	0,72	0,9	18,2	25,5	30,0	7,9	8,1	11,3
9	0,48	0,75	0,8	17,7	26,5	27,6	7,6	8,4	10,0
10	0,49	0,57	0,6	17,8	21,6	20,7	7,3	6,4	7,5
Total	0,67	0,89	0,8	24,5	30,9	28,6	100,0	100,0	104,0

Tableau 17 - Statistiques concernant les ménages avec enfants, ventilées par décile de revenus standardisés (Luxembourg, Lorraine et Belgique).

Déciles	Nombre d'enfants par ménage avec enfants			% de ménages avec enfants dans chaque décile		
	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88
1	1,71	2,32	2,1	36,6	31,1	33,2
2	1,72	2,55	2,1	42,4	43,2	38,9
3	1,76	2,54	2,0	51,7	50,7	45,6
4	1,62	2,53	1,9	44,9	43,1	41,7
5	1,52	2,52	1,7	48,8	39,1	52,2
6	1,54	2,59	1,9	49,5	36,6	47,7
7	1,54	2,35	1,9	42,2	31,3	53,8
8	1,46	2,35	1,7	36,2	30,7	52,3
9	1,43	2,75	1,9	33,3	27,2	42,3
10	1,49	3,05	1,5	32,8	18,6	38,9
Total	1,58	2,56	1,8	41,8	35,2	44,6

Si on s'intéresse exclusivement aux familles avec enfants, les tendances sont assez différentes selon les pays. Alors que le nombre moyen d'enfants diminue de manière quasi constante au Luxembourg, on constate une tendance décroissante mais

moins nette en Belgique et plutôt une tendance inverse en Lorraine. Quant à la proportion de ménages avec enfants, elle augmente, pour tous les pays, du 1er au 3ème décile et diminue à partir du 7ème décile. Dans l'entre-deux, les tendances sont divergentes.

3. AUTRES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE

Dans cette partie, nous nous intéresserons à deux catégories de personnes : les chefs de ménage et les personnes disposant d'un revenu du travail.

3.1 Les chefs de ménage

Dans le panel socio-économique, une personne doit, pour être reconnue chef de ménage, être âgée de 18 ans. Ce peut être 1) un mari légal, 2) un compagnon dans un couple non marié, formé depuis plus d'un an, 3) une femme qui n'a pas de mari ou de compagnon, 4) la femme, si celle-ci vit avec un ami depuis moins d'un an, 5) la femme mariée dont le mari vit dans le ménage mais se trouve dans une situation d'incapacité (sénile, handicapé, maladie grave, alcoolisme, ...), dans une telle situations, c'est la femme qui assume, en fait, les fonctions de chef de ménage et qui tient généralement la famille soudée, 6) ou, dans des cas rares, une femme qui, dans un couple non-marié, refuse à son compagnon le titre de chef de ménage.

En conséquence, dans les couples mariés, le chef de ménage sera presque toujours le mari. Dans les situations de couples non-mariés, on prend en considération la durée du couple en question : 1) si le couple existe depuis moins d'un an, on prend pour chef la personne qui est désignée comme telle à l'enquêteur¹, 2) si le couple existe depuis plus d'un an, ce sera l'homme qui sera presque toujours chef de ménage.

Dans les situations où il n'y a pas de couple (ex. père ou mère seuls avec enfants adultes, frères et soeurs etc...), on désigne comme chef de ménage la personne qui est propriétaire ou locataire en titre du logement. En général, d'une manière intuitive, les personnes interrogées suivent ces règles et désignent souvent un chef de ménage qui correspond aux règles énoncées ci-dessus.

Le tableau 18 fait à nouveau apparaître de nettes différences entre la Lorraine et les deux autres pays. La proportion de ménages ayant un chef de ménage âgé y est globalement moins élevée, et la dispersion de ces types de ménages entre déciles y est plus équilibrée qu'ailleurs. La Belgique et le Luxembourg présentent un profil plus proche avec, en Belgique, une proportion de ménages avec chef de ménage âgé un peu plus importante dans les bas déciles. Ces constats corroborent ceux déjà posés pour les personnes âgées en général.

¹ Il est recommandé, dans ce cas, de choisir comme chef de ménage, de préférence, la personne qui gagne le plus d'argent ou celle qui paye le loyer.

Tableau 18 - Proportion de ménages dont le chef de ménage est une personne âgée, par déciles de revenus standardisés (Luxembourg, Lorraine et Belgique).

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986	Belgique 1988
1	45,6	39,4	45,3
2	39,3	20,6	40,5
3	24,8	21,5	38,6
4	26,0	25,5	29,5
5	23,7	19,7	26,0
6	15,7	18,9	16,0
7	17,3	15,3	13,9
8	19,6	18,2	11,2
9	20,5	17,6	12,4
10	12,3	19,5	17,7
Total	24,5	21,6	25,1

Tableau 19. Ventilation des ménages selon que le chef de ménage est ou non une personne âgée, par décile de revenus standardisés (Luxembourg, Lorraine, Belgique)

Déciles	Ménages dont le chef de ménage est une personne âgée			Ménages dont le chef de ménage n'est pas une personne âgée		
	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88
1	18,6	18,2	18,0	7,2	9,0	7,3
2	16,0	9,5	16,1	8,0	10,1	7,9
3	10,1	9,9	15,4	10,0	10,0	8,2
4	10,6	11,8	11,8	9,8	9,5	9,4
5	9,7	9,1	10,4	10,1	10,2	9,9
6	6,4	8,7	6,4	11,2	10,3	11,2
7	7,1	7,1	5,5	11,0	10,8	11,5
8	8,0	8,4	4,5	10,6	10,4	11,9
9	8,4	8,1	4,9	10,5	10,5	11,7
10	5,0	9,0	7,1	11,6	10,3	11,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1	18,6	18,2	18,0	7,2	9,0	7,3
1 et 2	34,6	27,7	34,1	15,2	19,1	15,2
1 à 5	65,0	58,5	71,7	45,1	48,8	42,7

Le tableau 19 montre clairement l'inégalité existant entre ménages selon qu'ils ont un chef de ménage âgé ou non. Les ménages ayant un chef de ménage âgé se retrouvent nettement plus souvent dans les bas déciles que les autres ménages. L'inégalité des "chances" se marque légèrement plus en Belgique qu'au Luxembourg et nettement

moins en Lorraine qu'au Luxembourg. Rappelons ici que ces résultats sont partiellement accentués par l'effet de la sur-pondération des revenus des ménages d'isolés. Mais il est certain que l'inégalité demeurerait manifeste même après correction du système de pondération des revenus.

On constate également une inégalité, moins forte mais bien réelle, entre personnes âgées selon qu'elles participent à un ménage dont le chef est âgé ou ne l'est pas. A nouveau, on constate une inégalité moins marquée en Lorraine (tableaux 20 et 21).

Tableau 20. % de chefs de ménage parmi les personnes âgées, par décile de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986
1	70,2	77,3
2	71,5	58,9
3	65,3	59,7
4	60,5	62,2
5	55,1	65,7
6	49,1	51,1
7	57,7	69,5
8	47,8	58,7
9	53,9	62,9
10	45,6	55,7
Total	59,8	60,0

Tableau 21. Ventilation des personnes âgées selon qu'elles sont ou non chefs de ménage, par décile de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986		Lorraine 1986	
	Personnes âgées chefs de ménage	Personnes âgées non chefs de ménage	Personnes âgées chefs de ménage	Personnes âgées non chefs de ménage
1	18,6	11,4	18,2	8,9
2	16,0	9,6	9,5	11,1
3	10,1	7,8	9,9	11,2
4	10,6	10,2	11,8	11,9
5	9,7	11,4	9,1	7,9
6	6,4	9,6	8,7	13,9
7	7,1	7,8	7,1	5,2
8	8,0	12,6	8,4	9,9
9	8,4	10,8	8,1	8,0
10	5,0	9,0	9,0	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
1	18,6	11,4	18,2	8,9
1 et 2	34,6	21,0	27,7	20,0
1 à 5	65,0	50,4	58,5	51,0

2 Les personnes ayant un revenu du travail

Deux variables peuvent rendre compte de la situation des membres du ménage par rapport à l'emploi : 1) la première consiste à situer une personne dans la catégorie des actifs lorsqu'elle a connu un jour d'activité au cours des 12 mois, 2) la seconde, plus restrictive, n'attribue le qualificatif d'actif qu'aux personnes ayant un emploi en avril 1986. Dans les tableaux qui suivent, nous avons adopté la première solution. Pour le Luxembourg et la Lorraine, les écarts entre les deux variables ne sont de toute façon guère marqués : au Luxembourg, on compte 1,1 actif par ménage selon la première formule et 1,08 selon la seconde; en Lorraine, ces chiffres sont respectivement de 1,02 et 0,97.

Au niveau de la **population globale**, le Luxembourg compte un nombre moyen d'actifs par ménage légèrement plus élevé que dans les autres pays : 1) 1,1 actif par ménage contre 1 dans les deux autres régions, 2) 1,5 actif par ménage ayant des revenus du travail, contre 1,5 également en Belgique et 1,4 en Lorraine. La proportion d'actifs dans la population y est également plus élevée : les actifs représentent : 1) 40% des individus (contre 36% en Belgique et 35% en Lorraine), 2) et 67% des adultes (contre 63% en Lorraine). Comme l'indique le tableau 22, il existe, dans les trois pays, un net lien entre les déciles et le nombre moyen d'actifs, celui-ci augmentant à mesure qu'on passe dans les déciles supérieurs.

Tableau 22 - Nombre moyen d'actifs par ménage, par décile de revenus standardisés

Déciles	Nombre moyen d'actifs par ménage			Nombre moyen d'actifs par ménage disposant de revenus du travail		
	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88
1	0,43	0,38	0,2	1,14	0,97	1,07
2	0,62	0,66	0,5	1,17	1,02	1,18
3	0,79	0,80	0,5	1,21	1,12	1,16
4	0,95	0,84	0,7	1,31	1,18	1,19
5	1,09	1,01	1,0	1,52	1,33	1,48
6	1,36	1,09	1,2	1,61	1,44	1,50
7	1,31	1,29	1,4	1,60	1,53	1,69
8	1,46	1,40	1,5	1,77	1,68	1,71
9	1,44	1,43	1,6	1,71	1,76	1,79
10	1,60	1,31	1,6	1,81	1,61	1,86
Total	1,10	1,02	1,0	1,53	1,40	1,52

La liaison se dessine de manière très nette au Luxembourg et plus encore en Belgique. Elle existe également, mais de manière moins évidente, en Lorraine. L'augmentation du **nombre moyen d'actifs** est plus forte lorsqu'on prend en considération l'ensemble des ménages que lorsqu'on se limite aux ménages disposants de revenus professionnels. Ces différences témoignent du fait que la variation du

nombre moyen d'actifs, tous ménages confondus, est le résultat de deux effets de même sens, à savoir : 1) l'augmentation de la proportion de ménages disposant de revenus professionnels, à mesure qu'on atteint les plus hauts déciles 2) et l'augmentation du nombre moyen d'actifs dans les ménages de ce type, qui suit également les déciles.

Tableau 23 - Proportion des personnes actives parmi les individus et les adultes, par décile de revenus standardisés

Déciles	Proportion de personnes actives parmi les individus			Proportion de personnes actives parmi les adultes	
	Lux. 86	Lor. 86	Belgique 88	Lux. 86	Lor. 86
1	17,8	15,8	8,7	44,3	32,5
2	24,4	21,7	19,2	49,2	41,5
3	28,3	24,3	18,5	52,7	48,8
4	35,7	27,5	25,9	63,3	53,8
5	37,7	33,8	33,3	64,1	59,4
6	45,9	37,2	40,0	72,3	67,3
7	46,6	46,4	45,2	70,4	70,5
8	50,2	49,6	50,0	74,1	78,2
9	53,1	50,5	55,2	77,8	79,4
10	58,0	49,6	55,2	80,0	76,2
Total	40,3	35,4	35,7	66,7	62,6

Tableau 24 - Ventilation du nombre d'actifs entre déciles de revenus standardisés.

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986	Belgique 1988
1	3,9	3,7	2,0
2	5,6	6,5	5,0
3	7,2	7,8	5,0
4	8,6	8,2	7,0
5	9,9	9,9	10,0
6	12,4	10,7	12,0
7	11,9	12,6	14,0
8	13,3	13,7	15,0
9	13,1	14,0	16,0
10	14,5	12,8	16,0
Total	100,0	100,0	100,0
1	3,9	3,7	2,0
1 et 2	9,5	10,2	7,0
1 à 5	35,2	36,1	29,0

Le tableau 23 présente un phénomène semblable. On y constate en effet que l'augmentation de la **proportion d'actifs** parmi les individus est le résultat d'un double processus : 1) l'augmentation du nombre de personnes actives parmi les adultes, 2) et l'accroissement du poids des adultes dans les ménages.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la majorité des actifs échappe aux plus bas déciles. Cette réalité est plus marquée en Belgique qu'au Luxembourg et qu'en Lorraine. Quoiqu'il en soit, dans le plus mauvais des cas, 64% des actifs se placent dans les cinq déciles supérieurs.

CHAPITRE 4

Structure des revenus

Après nous être interrogés sur la structure des ménages de chaque décile, abordons la question de la composition des revenus de chaque décile. Globalement, on peut distinguer cinq catégories de revenus : 1) les revenus du travail, 2) les revenus de la sécurité sociale, ce qui comprend 21) d'abord les revenus de remplacement, c'est-à-dire 221) les pensions, 222) les allocations de chômage, 223) les indemnités de maladie et d'invalidité 224) et les allocations d'assistance, 22) et ensuite les prestations familiales, 3) les revenus du capital, 4) les transferts privés 5) et les autres transferts publics. Une définition plus précise des divers éléments composant ces catégories sera présentée au point 3.

1. POIDS DES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

Les revenus du travail et les revenus de remplacement regroupent à eux seuls environ 90% du montant des revenus globaux, ainsi qu'en témoigne le tableau 25 . Au Luxembourg, la part des revenus du travail est plus importante que dans les deux autres régions. En Belgique, les revenus de sécurité sociale (revenus de remplacement et allocations familiales) "pèsent" plus qu'ailleurs. Les "autres revenus" (capital, transferts privés et publics) sont moins développés au Luxembourg.

Tableau 25. Part des différentes catégories de revenus pour l'ensemble de la population (en %)

Déciles	Luxembourg 1986	Lorraine 1986	Belgique 1988
Travail	71,01	67,01	64,3
Revenu de remplacement	22,16	21,66	23,6
Allocations familiales	3,23	4,78	5,3
Capital	3,03	1,92)
Transferts privés	0,38	0,54) 6,8
Transferts publics	0,19	4,08)
	100,0	100,0	100,0

L'importance de chacune des catégories de revenus varie sensiblement selon les déciles. Le poids des revenus du travail augmente généralement à mesure qu'on passe des déciles inférieurs aux déciles supérieurs. Le phénomène est encore plus net au niveau des revenus du capital. On observe la tendance inverse en ce qui concerne les revenus de remplacement et les allocations familiales . Au-delà de ces tendances

communes aux trois régions, on observe des différences non négligeables, qui apparaissent dans les données détaillées des trois tableaux suivants.

Tableau 26. Part (en %) de chaque source de revenus dans le revenu global de chaque décile de revenus standardisés . Luxembourg 1986.

Déciles	Revenus du travail	Revenus de remplacem.	Allocations familiales	Capital	Transferts privés	Autres transferts publics	Total des transf. publ
1	37,88	51,20	7,54	1,17	1,40	0,70	59,44
2	53,96	38,40	5,50	1,93	0,09	0,07	44,02
3	62,75	29,65	6,80	0,69	0,07	0,03	36,49
4	64,30	29,73	4,87	0,80	0,02	0,10	34,70
5	66,56	27,13	4,04	1,10	0,80	0,35	31,52
6	76,22	18,26	3,19	2,02	0,11	0,23	21,64
7	74,58	19,50	3,48	1,43	0,89	0,11	23,10
8	72,82	21,59	2,32	2,77	0,10	0,40	24,31
9	76,77	17,66	1,45	3,97	0,08	0,06	19,17
10	79,67	11,35	1,23	7,14	0,47	0,14	12,76
Total	71,01	22,16	3,23	3,03	0,38	0,19	25,58

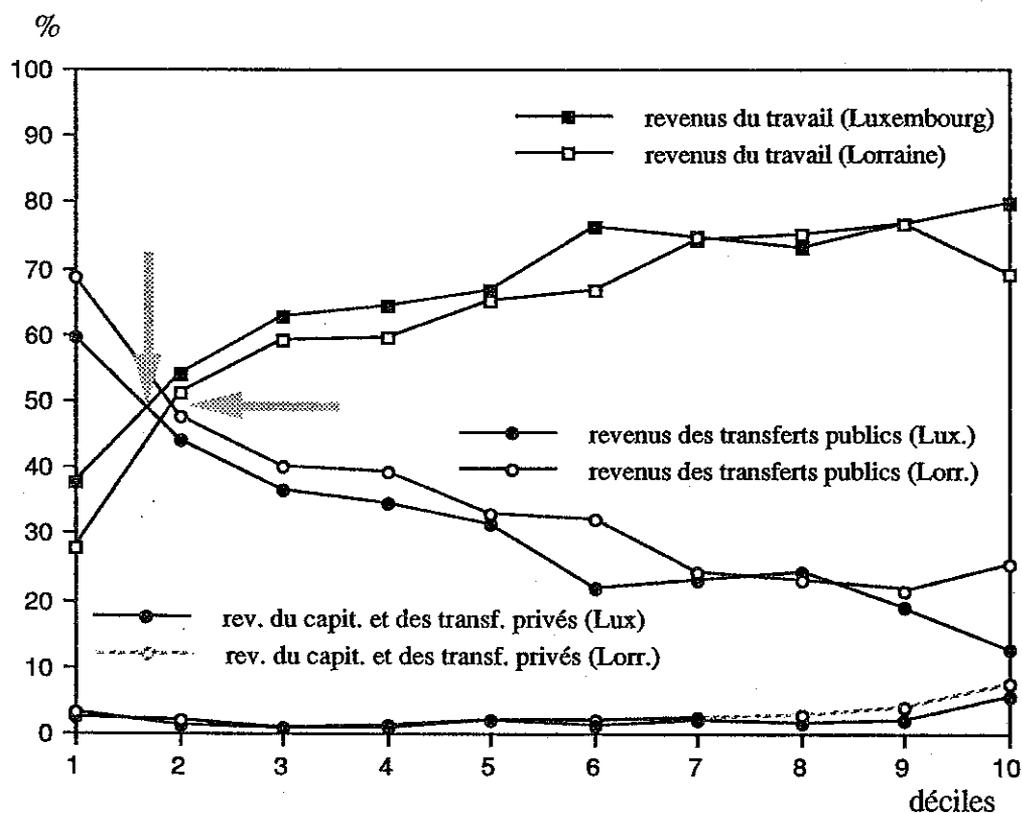
Tableau 27. Part (en %) de chaque source de revenus dans le revenu global de chaque décile de revenus standardisés . Belgique 1988

Déciles	Revenus du travail	Revenus de remplacement	Allocations familiales	Autres revenus	Total sécurité sociale
1	18,7	6,50	10,0	6,0	75,0
2	38,4	48,1	8,3	5,2	56,4
3	41,2	44,1	8,0	6,8	52,1
4	50,8	36,0	7,1	6,1	43,1
5	59,3	30,3	6,5	4,0	36,8
6	66,5	22,1	5,5	6,0	27,6
7	73,5	17,4	5,4	3,8	22,8
8	76,6	13,4	4,9	5,1	18,3
9	77,6	12,7	3,5	6,2	16,2
10	72,0	12,4	2,0	13,6	14,4
Total	64,3	23,6	5,3	6,8	28,9

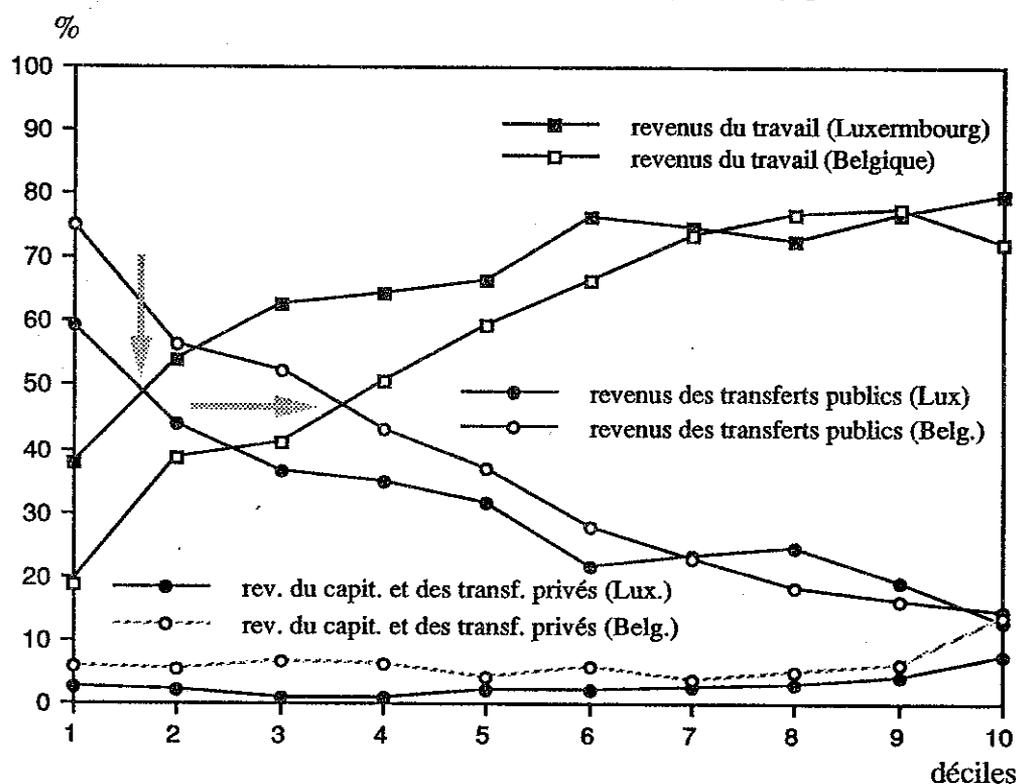
Tableau 28. Part (en %) de chaque source de revenus dans le revenu global de chaque décile de revenus standardisés : Lorraine 1986.

Déciles	Revenus du travail	Revenus de remplacem.	Allocations familiales	Capital	Transferts privés	Autres transferts publics	Total des transf. publ
1	27,96	36,78	14,52	1,13	2,21	17,40	68,70
2	51,07	25,34	13,04	1,02	0,02	9,33	47,71
3	59,13	22,19	11,37	0,54	0,32	6,45	40,03
4	59,62	26,07	8,00	0,50	0,58	5,23	39,30
5	65,06	21,29	6,68	1,30	0,55	5,12	33,09
6	66,59	22,67	5,61	0,75	0,55	3,84	32,12
7	74,02	17,06	3,53	1,61	0,26	3,52	24,12
8	75,17	18,62	2,27	1,41	0,29	2,24	23,13
9	76,71	18,07	1,68	1,74	0,11	1,69	21,44
10	68,96	22,70	0,76	4,52	1,01	2,05	25,51
Total	67,01	21,66	4,78	1,92	0,54	4,08	30,52

Graphique 6. Variation du poids des différentes composantes des revenus, selon les déciles de revenus standardisés (Luxembourg et Lorraine, 1986).



Graphique 7 - Variation du poids des différentes composantes des revenus, selon les déciles de revenus standardisés (Luxembourg et Belgique, 1986).



Cette fois, on observe d'avantage de ressemblances entre le Luxembourg et la Lorraine qu'entre le Luxembourg et la Belgique.

1. Dans les deux premières régions, les revenus du travail deviennent supérieurs aux revenus des transferts publics dès le deuxième décile, alors qu'en Belgique ce renversement ne s'opère qu'au 4ème décile.
2. Au Luxembourg et en Lorraine, la part respective des transferts publics et des revenus du travail évolue relativement lentement entre le 3ème et le 10ème décile, alors qu'en Belgique, les tendances sont plus marquées.
3. La combinaison des deux premiers phénomènes fait en sorte que, du 7ème au 9ème décile, le poids des revenus du travail ainsi que celui des revenus des transferts publics est plus ou moins égal dans les trois régions.
4. Au niveau du 10ème décile, la part des revenus du travail décroît sensiblement en Lorraine et en Belgique ; dans la première région, cela tient surtout à la croissance atypique des revenus des transferts publics entre le 9ème et le 10ème décile ; dans la seconde, cet effet est lié à la croissance plus marquée des revenus de capitaux.

Le Luxembourg est, des trois régions, celle qui enregistre le moins de variations des parts de revenus entre déciles. C'est ainsi que la part des revenus du travail n'oscille

qu'entre 38 et 80 %, alors que les pourcentages extrêmes se situent à 28 et 77 % pour la Lorraine et à 19 et 78 % pour la Belgique.

On observe aussi que les différentes composantes des transferts publics n'évoluent pas de manière identiques dans les trois régions . A la différence de la Belgique et du Luxembourg, où les deux principales composantes des revenus de la sécurité sociale (revenu de remplacement et allocations familiales) diminuent, on observe en Lorraine une nette décroissance du poids des allocations familiales et des autres transferts publics (bourses d'étude, aides au logement,...) et une faible diminution du poids des revenus de remplacement . Ceux-ci ne diminuent nettement que dans les trois premiers déciles, après quoi ils connaissent des variations chaotiques et de relativement faible amplitude.

2. DISTRIBUTION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS ENTRE DECILES

En observant la répartition de chaque catégorie de revenus entre les 10 déciles, on peut mesurer le degré plus ou moins égalitaire de la distribution de chacun de ces revenus entre déciles. Le tableau 29, et le graphique 8, attestent d'une répartition très inégale des **revenus du travail**, les cinq premiers déciles n'obtenant que 23 à 28% de ces revenus, selon les régions. Le profil des distributions n'est pas très différent d'un pays à l'autre. On note cependant que la concentration de ces revenus dans les hauts déciles est plus forte en Belgique et moins marquée au Luxembourg. En ce qui concerne le **capital**, la distribution est encore plus inégalitaire, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Le 10ème décile, à lui seul, accapare la moitié de ce type de revenus.

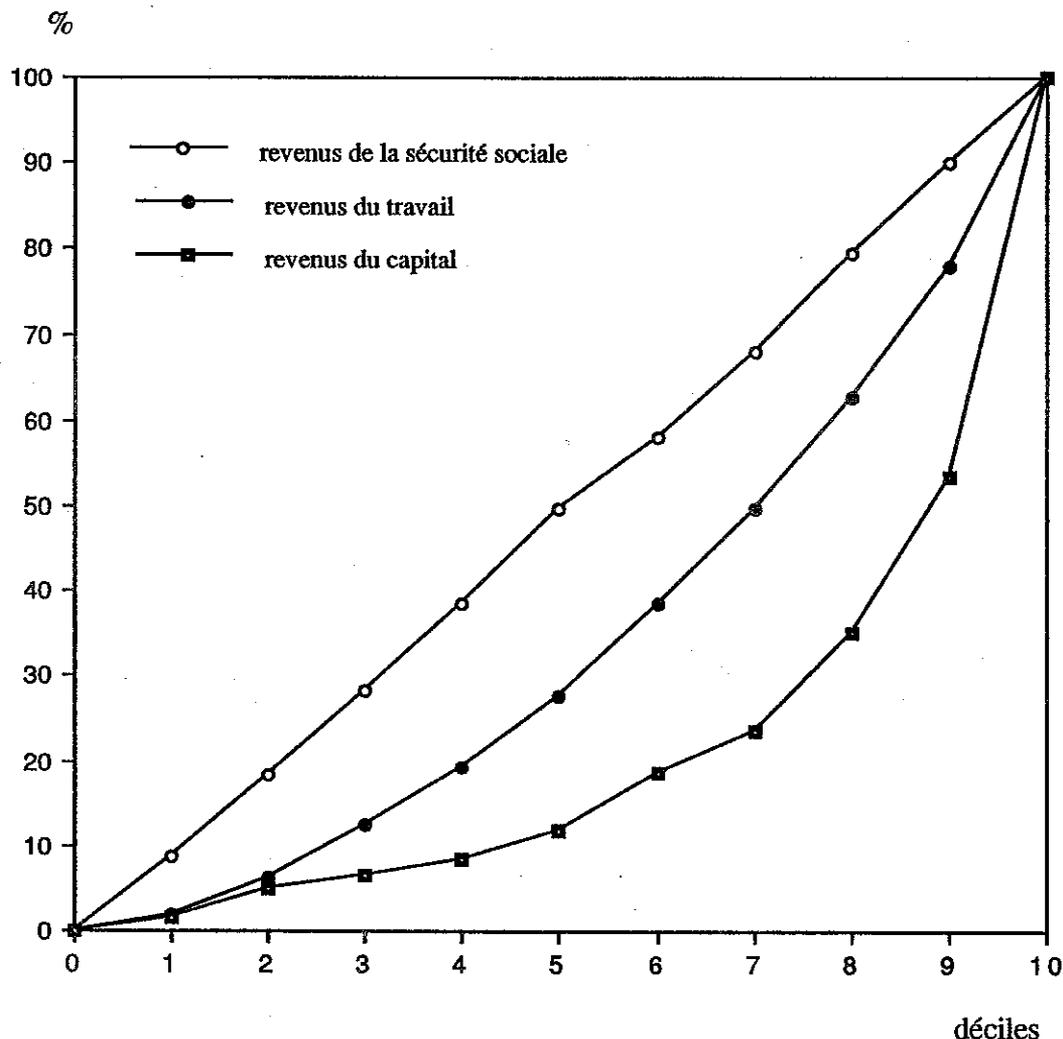
Tableau 29 - Distribution (en % cumulés) de trois catégories de revenus entre déciles de revenus standardisés

Déciles	Revenus du travail			Revenus de la sécurité sociale			Revenus du capital		
	Lux.86	Lor. 86	Belg. 88	Lux. 86	Lorraine 86		Lux. 86	Lor. 86	
					(1)	(2)			
1	2,0	1,4	1,2	8,6	6,5	7,6	10,3	1,4	2,0
2	6,3	5,7	4,5	18,4	14,7	16,4	21,2	5,0	5,0
3	12,3	11,9	8,7	28,2	23,6	25,6	33,2	6,6	7,0
4	19,2	18,7	14,5	38,5	33,5	35,4	44,1	8,5	9,0
5	27,6	26,9	22,7	49,6	42,5	44,6	55,3	11,8	14,7
6	38,4	36,3	33,0	58,0	52,6	54,6	64,7	18,5	18,4
7	49,8	47,8	45,6	67,9	60,7	62,8	73,5	23,7	27,1
8	62,6	61,5	60,4	79,6	70,3	72,1	81,5	35,1	36,1
9	77,8	78,1	77,3	90,2	81,8	82,3	89,5	53,5	49,2
10	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Uniquement revenus de la sécurité sociale au sens strict.

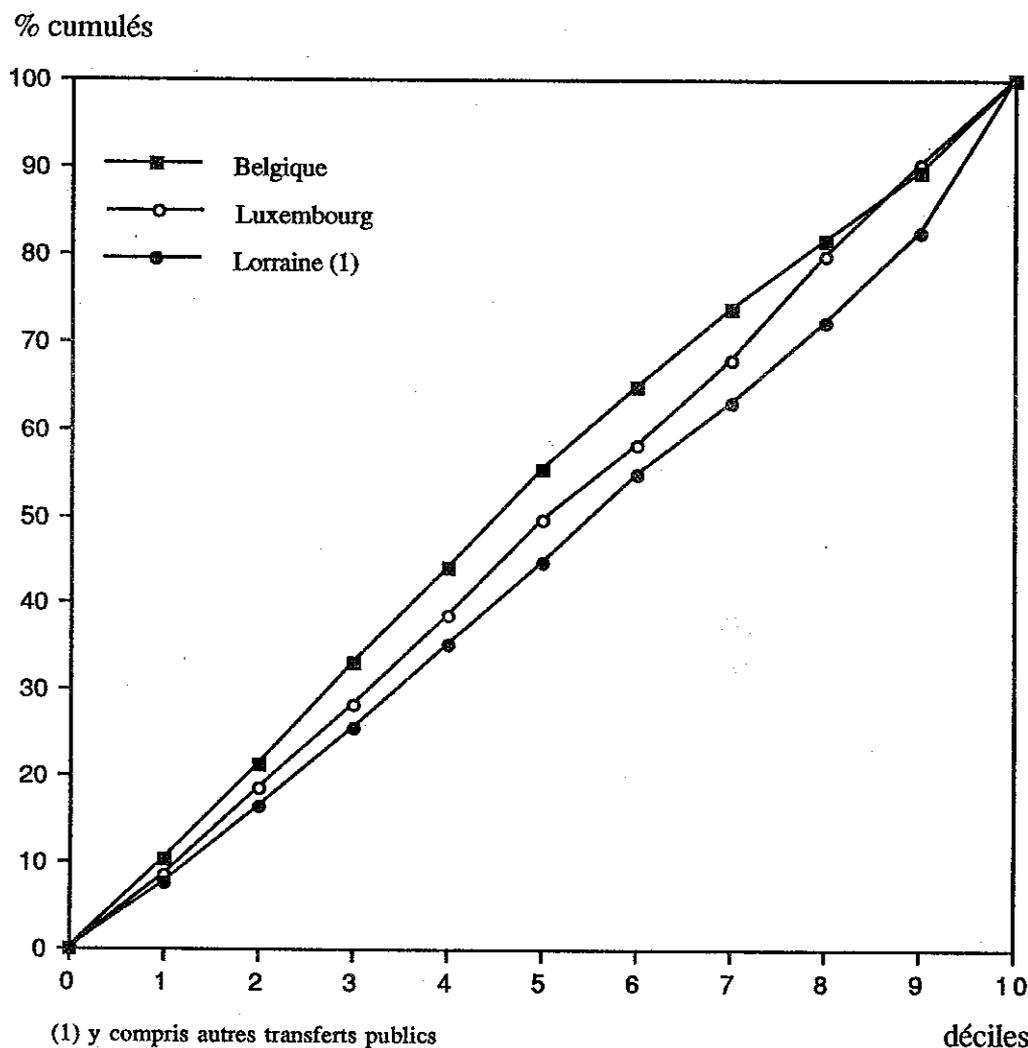
(2) Y compris autres transferts publics

Graphique 8. Distribution des revenus du travail, de la sécurité sociale et du capital entre déciles de revenus standardisés : Luxembourg 1986



On observe de plus nettes différences entre régions au niveau des **revenus de la sécurité sociale**. La Belgique présente un profil redistributif : elle attribue à chacun des déciles 1 à 5 plus de 10% des revenus globaux de la sécurité sociale. Par contre, la Lorraine présente un schéma inverse : 18% des transferts publics sont attribués au 10ème décile alors que 16% seulement sont destinés aux 1er et 2ème déciles. Le Luxembourg présente un profil intermédiaire, moins redistributif que la Belgique et moins inégalitaire que la Lorraine : chacun des déciles y obtient approximativement un dixième du total disponible.

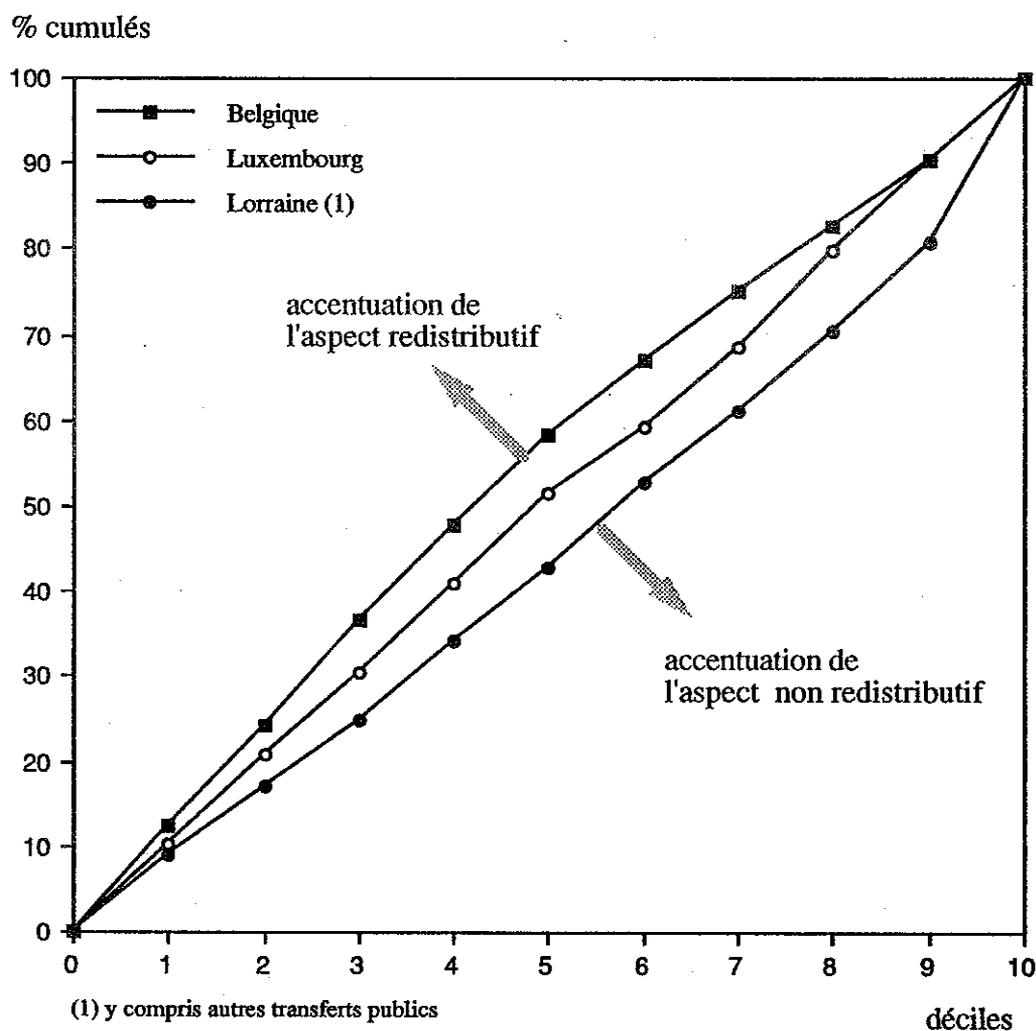
Graphique 9. Distribution des revenus de la sécurité sociale entre déciles de revenus standardisés en prenant en compte les revenus du ménage.



Insistons sur le fait que les déciles sont constitués sur base des revenus globaux des ménages et non sur base de chacun des revenus analysés. Il s'agit donc bien de la distribution d'un type de revenus entre ménages situés plus ou moins haut dans l'échelle des revenus globaux des ménages. Il faut également signaler que les parts attribuées à chaque décile sont calculées sur base des revenus totaux des ménages de chaque décile et non des revenus standardisés ou par tête. Ainsi, les déciles ayant des ménages de taille moyenne plus élevée que les autres déciles obtiendront une part plus importante des revenus considérés, par le seul fait d'un écart entre l'indicateur retenu pour le décilage (les revenus standardisés) et celui retenu pour mesurer le revenu (revenus totaux des ménages). Ceci biaise donc quelque peu l'analyse de la distribution. On peut s'en rendre compte si, au lieu de mesurer le revenu total, on prend en compte le revenu par tête. Entre les deux types de mesures existe une différence non négligeable, comme l'indique la comparaison des graphiques 9 et 10. Cette modification d'indicateur a pour effet d'accentuer encore les différences entre pays en ce qui concerne la distribution des revenus de la sécurité sociale : la Belgique apparaît encore plus

redistributive et le Luxembourg présente un profil quasi parfaitement égalitaire. Quant à la Lorraine, le caractère inégalitaire de la distribution, est encore accentué, hormis pour les deux premiers déciles.

Graphique 10. Distributions des revenus de la sécurité sociale entre déciles de revenus standardisés, en prenant en compte le revenu par tête



3. DECOMPOSITION DES INEGALITES DE DISTRIBUTION DES REVENUS

L'inégalité constatée au niveau de la distribution d'une catégorie de revenus donnée tient à la fois : 1) aux variations des montants moyens obtenus par les individus ou les ménages percevant des revenus de cette catégorie, 2) et aux variations du nombre de personnes ou de ménages bénéficiant de tels revenus.

On pourra ainsi dire que le revenu moyen du travail par ménage (soit \bar{R}_t) à l'intérieur d'un décile d_i donné (soit \bar{R}_{t_i}) est égal au revenu du travail de ce décile (soit

R_{t_i}) divisé par le nombre de ménages de décile (soit M_i). Formellement cette moyenne peut s'exprimer comme suit :

$$\bar{R}_{t_i} = \frac{R_{t_i}}{M_i} . \quad (1)$$

Si on veut exprimer ce même revenu moyen \bar{R}_{t_i} en fonction non seulement du nombre total de ménages du décile M_i mais aussi du nombre de ménages qui dans ce décile ont un revenu du travail (soit M_{t_i}), l'équation (1) devient :

$$\bar{R}_{t_i} = \frac{R_{t_i}}{M_{t_i}} \times \frac{M_{t_i}}{M_i} \quad (2)$$

Dans le même sens, si on veut exprimer le revenu moyen \bar{R}_{t_i} en fonction du nombre total de ménages du décile M_i et du nombre d'individus qui dans ce décile ont un revenu du travail (soit I_{t_i}), l'équation (1) de départ devient cette fois :

$$\bar{R}_{t_i} = \frac{R_{t_i}}{I_{t_i}} \times \frac{I_{t_i}}{M_i} \quad (3)$$

Il est alors possible de tenir compte à la fois du nombre total de ménages du décile (soit M_i), du nombre de ménages qui dans ce décile ont un revenu du travail (soit M_{t_i}) et du nombre d'individus qui dans ce décile ont un revenu du travail (soit I_{t_i}) dans l'expression du revenu moyen :

$$\bar{R}_{t_i} = \frac{R_{t_i}}{I_{t_i}} \times \frac{I_{t_i}}{M_{t_i}} \times \frac{M_{t_i}}{M_i} . \quad (4)$$

Ces diverses formules nous serviront de base pour l'analyse des distributions de revenus entre déciles. Elles permettent d'isoler l'effet "nombre de bénéficiaires" et l'effet "montant moyen des revenus". Pour plus de facilité de lecture et de comparaison, nous avons choisi d'indiquer dans les tableaux suivants non pas les chiffres absolus ¹ mais les rapports entre la valeur obtenue pour un décile et la valeur moyenne calculée sur l'ensemble de l'échantillon, tous déciles confondus . De ce fait, l'indice 100 signifie que le décile observé obtient exactement 10% du revenu considéré ou compte 10% des individus ou des ménages disposant du type de revenus étudié. Une distribution parfaitement égalitaire des revenus ou des personnes serait signalée par l'indice 100 attribué à tous les déciles.

Dans les pages qui suivent, nous détaillerons chacune des catégories de revenus et tenterons, quand cela sera possible, de comparer la situation du Luxembourg avec celle des deux autres régions ².

3.1 Les revenus du travail

3.1.1. Composantes des revenus du travail

¹ Présentés dans le document PSELL n° 21, tableaux 1 à 5, op. cit.

² Pour la Belgique, certaines données sont manquantes ou approximatives.

Le concept de revenus du travail n'intègre pas seulement le salaire mais inclut également les primes, les avantages en nature et, catégorie assez différente des autres, les revenus de l'autoconsommation. Ces derniers ne sont d'ailleurs répertoriés que dans l'enquête luxembourgeoise. Ils ne figurent pas dans la nomenclature des revenus en Lorraine et en Belgique. Rappelons qu'ils rendent compte des économies réalisées grâce aux produits de l'élevage, du jardinage... (on ne se réfère qu'à une notion de production de biens et non à une notion de services). Ci-dessous, nous détaillons les composantes des revenus du travail, telles que mentionnées dans l'enquête, en indiquant chaque fois le nombre d'individus ou de groupes de revenus ayant un tel type de revenu¹ :

- salaire	2079 individus	(38,5%)
- primes s'ajoutant au salaire (primes de fin d'année, 13ème mois, primes particulières ou exceptionnelles...)	44 individus	(8,2%)
- salaire ou avantages en nature	41 individus	(0,8%)
- gains d'une activité professionnelle accessoire	72 individus	(1,3%)
- bénéfices d'une exploitation agricole	79 individus	(1,5%)
- bénéfices industriels ou commerciaux	113 individus	(2,1%)
- bénéfices d'une profession libérale	22 individus	(0,4%)
- salaire d'apprentissage	100 individus	(1,9%)
- revenus de l'autoconsommation	124 groupes de revenus	(4,9%)

3.1.2 Décomposition de l'inégalité de distribution des revenus du travail

L'inégalité de distribution des revenus du travail entre les divers déciles est loin de tenir uniquement aux variations des montants moyens perçus par travailleur. Une part importante de l'inégalité trouve sa source dans l'inégale répartition des travailleurs entre déciles.

Notons tout d'abord que les trois composantes de l'équation présentent toutes une même tendance : les valeurs augmentent à mesure qu'on passe dans les déciles supérieurs. Elles ne le font cependant pas toutes avec la même intensité et la même linéarité. On remarque par ailleurs que les tendances sont fort proches en Lorraine et au Luxembourg, comme l'indique le graphique 11 : 1) les revenus par travailleur augmentent nettement du 1er au 3ème décile, puis stagnent jusqu'au 8ème décile avant de croître à nouveau très significativement ; 2) le nombre de travailleurs par décile augmente de manière plus constante jusqu'au 6ème décile au moins, avant de connaître un fléchissement dans les derniers déciles.

En dépit de ces ressemblances, on dénombre des différences, surtout au niveau du nombre de travailleurs par décile qui, en Lorraine, croît fortement entre le 1er et le 3ème décile, continue au-delà du 6ème décile, puis s'interrompt brusquement à partir du 9ème

¹ Ces chiffres font référence à l'échantillon non pondéré.

décile. En ce qui concerne les revenus par travailleur, on observe une croissance plus vive au Luxembourg dans les trois premiers déciles et une croissance plus vive en Lorraine dans les deux derniers déciles.

Si on décompose le nombre de travailleurs en nombre de travailleurs par ménage ayant des revenus du travail et en proportion de ménages ayant des revenus du travail, on observe qu'en Lorraine, la proportion de ménage avec revenus du travail varie moins qu'au Luxembourg, et qu'elle détermine nettement moins le caractère inégalitaire de la distribution qu'au Luxembourg. L'inégalité est davantage conditionnée par le revenu par travailleur. On remarque également qu'en Lorraine, le nombre de travailleurs par ménage disposant de revenus du travail est nettement plus variable d'un décile à l'autre qu'au Luxembourg. Ce nombre augmente significativement du 1er au 9ème décile avant de décroître dans le dernier décile.

Tableau 30 : Ventilation des revenus et des bénéficiaires de revenus du travail entre déciles de revenus standardisés (en indices)

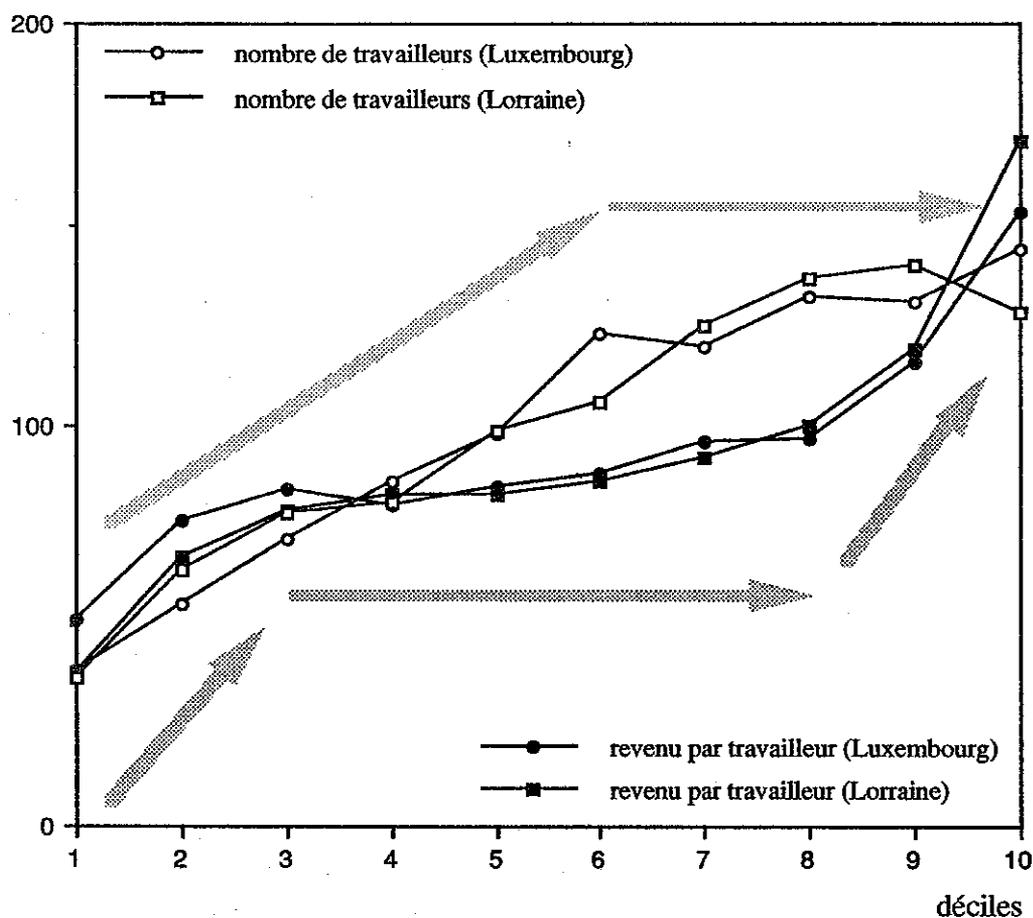
Déciles	LUXEMBOURG				LORRAINE 1986				BELGIQUE 1988			
	Revenus par travailleur	Nombre de travailleurs par ménage avec revenu du travail	% de ménages avec travailleur	Revenus du travail par ménage					(1)	(2)		
1	51	75	52	20	38	69	53	14	59	73	28	12
2	76	76	73	43	67	73	88	43	84	80	64	33
3	84	79	91	60	79	80	98	62	84	73	68	42
4	80	86	100	69	83	84	97	68	81	80	90	58
5	85	99	99	84	83	94	105	82	80	100	103	82
6	88	105	117	108	86	100	106	94	85	100	121	103
7	96	105	114	115	92	109	115	115	88	113	121	126
8	97	116	114	128	100	120	114	137	98	113	133	148
9	116	112	117	152	119	126	111	166	104	120	136	169
10	153	118	122	222	171	115	111	219	136	127	131	221
TOTAL	926	971	1000	1000	918	970	1000	1000	879	900	1000	1000
$\frac{d_{10}-d_1}{M}$	1,10	0,44	0,70	2,02	1,45	0,47	0,58	2,05	0,88	0,60	0,03	2,14
$\frac{d_{10}-d_1}{M}$	0,43	0,37	0,44	1,09	0,57	0,55	0,23	1,23	0,46	0,44	0,71	1,31

(1) Chiffres déduits à partir de trois autres (col 4 / col 3 / col. 2)

(2) Chiffres approximatifs

Globalement, la distribution des revenus du travail entre déciles (colonnes 4, 8 et 12 du tableau 30) est plus inégalitaire en Belgique qu'en Lorraine, et en Lorraine qu'au Luxembourg. Mais cet ordre n'est pas identique pour chacune des trois composantes de l'équation. Par exemple, en ce qui concerne les revenus par travailleur, la Lorraine présente une distribution plus inégalitaire que le Luxembourg et, semble-t-il¹, que la Belgique.

Graphique 11. Variation du revenu moyen par travailleur et du nombre de travailleurs par déciles de revenus standardisés



¹ Les chiffres belges sont approximatifs.

3.2 Les revenus de remplacement

3.2.1. Composantes des revenus de remplacement

Sont considérés comme revenus de remplacement :

• les indemnités de chômage	32 individus (0,6%)
• les indemnités liées à l'assurance maladie-invalidité	
- pensions d'invalidité	165 individus (3,1%)
- rentes d'accidents permanentes	34 individus (0,6%)
- prestations pour incapacité de travail en raison d'une maladie, d'une maternité	40 individus (0,7%)
- allocation pour adulte gravement handicapé	11 gr. de rev. (0,4%)
• les indemnités pour personnes âgées	
- pensions de vieillesse	445 individus (8,2%)
- pensions de survie ¹	326 individus (6,0%)
- prestations spéciales pour les personnes ne pouvant bénéficier de la pension normale	5 individus (0,1%)
- prestations supplémentaires aux ouvriers mineurs, métallurgistes, chauffeurs professionnels et employés techniques des mines de fond	10 individus (0,2%)
• les revenus provenant de l'assistance sociale	
- Fonds National de Solidarité	23 individus (0,4%)
- Aide sociale publique fournie par l'Office Social	13 gr. de rev. (0,5%)

3.2.2 Place des revenus de remplacement parmi les autres revenus

Au sein des revenus globaux des ménages, les revenus de remplacement représentent approximativement le même poids quel que soit le pays : 23,6% en Belgique, 22,2 % au Luxembourg et 21,7 % en Lorraine . Rapportés à l'ensemble des revenus provenant de transferts publics, ils pèsent d'un poids nettement plus important : 86% en Belgique (hors des "autres transferts publics" pour lesquels nous ne disposons pas de données), 81,3% pour le Luxembourg et 71% pour la Lorraine où les "autres transferts publics" sont particulièrement développés.

3.2.3 Poids des différentes catégories de revenus de remplacement

Au sein des revenus de remplacement, les "indemnités pour personnes âgées" représentent à elles seules 73 à 85% des revenus de remplacement selon les pays. Comme l'indique le tableau 30, c'est en Belgique qu'elles occupent une place moins prépondérante, en raison du poids important des allocations de chômage. Ces dernières

¹ Qui ne sont pas exclusivement attribuées aux personnes âgées.

représentent, au Luxembourg, une part infime des revenus de remplacement. Dans les trois régions, les revenus en provenance de l'assistance sont pratiquement insignifiants.

Tableau 31 - Part respective des 4 catégories de revenus de remplacement

	Luxembourg 86	Lorraine 86	Belgique 88
Pensions	84,5%	82,0%	73,1%
Invalidité	13,3%	9,4%	9,9%
Chômage	1,3%	8,4%	16,0%
Aide sociale	1,0%	0,2%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

3.2.4 Décomposition de la distribution des revenus de remplacement

Les données disponibles ne nous permettent pas de décomposer la distribution des revenus en trois variables. Ne disposant pas des revenus de remplacement par bénéficiaires, nous limitons l'analyse à l'équation :

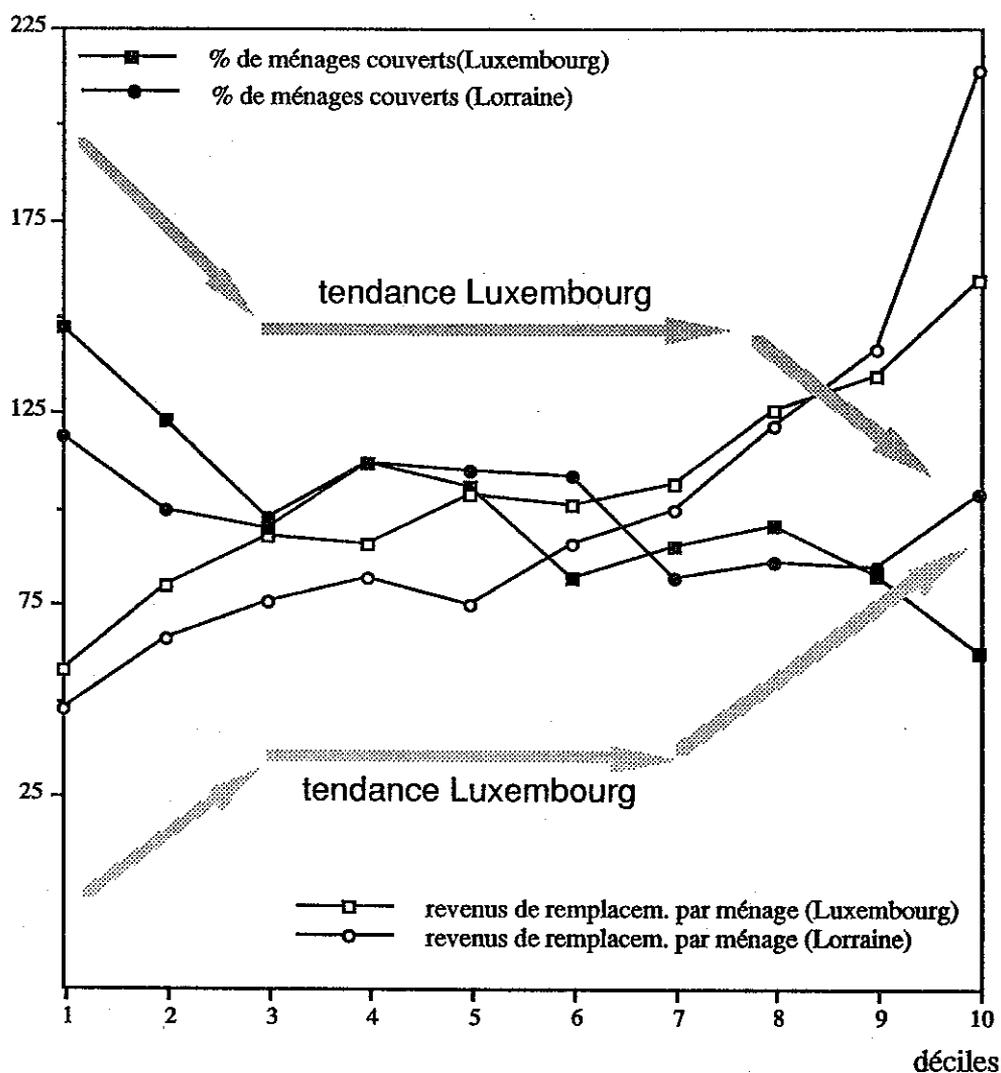
$$\frac{Rr}{M} = \frac{Rr}{Mr} \times \frac{Mr}{M}$$

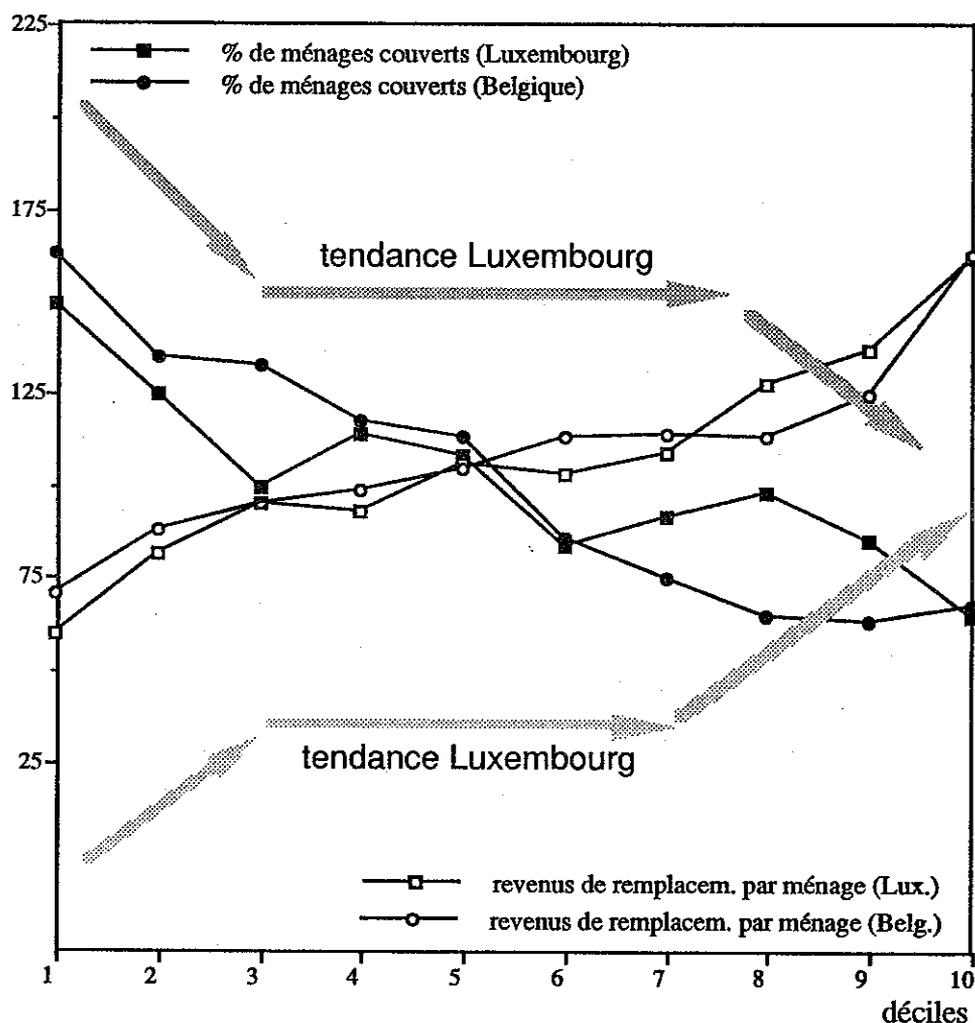
Tableau 32 - Ventilation des revenus de remplacement et des bénéficiaires de tels revenus entre déciles de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986			Lorraine 1986			Belgique 1988		
	% des ménages disposant de tels revenus	montant moyen par mén. avec revenus de remplac.	montant moyen par ménage	% des ménages disposant de tels revenus	montant moyen par mén. avec revenus de remplac.	montant moyen par ménage	% des ménages disposant de tels revenus	montant moyen par mén. avec revenus de remplac.	montant moyen par ménage
1	147	58	86	119	48	57	161	69	111
2	123	80	98	100	66	66	133	86	115
3	98	93	91	95	76	72	131	93	122
4	112	91	102	112	82	92	116	97	112
5	106	104	110	110	75	83	111	103	114
6	82	101	83	109	91	99	84	111	93
7	90	107	96	82	100	82	73	112	82
8	96	126	121	86	122	105	63	111	70
9	83	135	112	85	142	121	62	123	76
10	63	160	101	104	214	223	66	161	106
Total	1000	1055	1000	1002	1016		1000	1066	
D10-D1 M	- 0,84	0,97		- 0,15	1,63		- 0,95	0,86	
D9-D2 M	- 0,40	0,52		- 0,15	0,75		- 0,71	0,35	

Le profil plus ou moins égalitaire de la distribution des revenus de remplacement entre déciles au Luxembourg masque en fait deux phénomènes de sens opposés que mettent en lumière le tableau 32 et le graphique 13. On constate en effet que la proportion de ménages bénéficiant de revenus de remplacement diminue à mesure qu'on passe dans les déciles supérieurs mais que, par contre, le montant moyen de ces revenus (par ménage disposant de revenus de remplacement) ne cesse d'augmenter du 1er au 10ème décile.

Graphique 13 - Variation du revenu de remplacement moyen par ménage disposant de tels revenus et de la proportion de ménages disposant de tels revenus, selon les déciles de revenus standardisés





On observe le même phénomène d'accroissement du revenu moyen en Belgique et en Lorraine. En regard de la situation au Luxembourg, le revenu moyen varie moins en Belgique et nettement plus en Lorraine.

En Belgique, l'inégalité de cette distribution est plus que compensée par la proportion nettement plus importante de ménages disposant de revenu de remplacement dans les plus bas déciles. En Lorraine, par contre, les ménages disposant de tels revenus sont répartis plus équitablement entre déciles.

On peut faire, de ces constats, une double lecture. Soit en estimant que la sécurité sociale remplit mieux en Belgique une mission de correcteur d'inégalité. Soit en remarquant que la Lorraine pénalise moins les ménages dépendant de la sécurité sociale puisqu'elle permet à un plus grand nombre d'entre eux d'accéder aux plus hauts déciles.

3.2.5 Les revenus de pensions

Puisque les revenus de pensions représentent dans les trois pays une part majoritaire des revenus de remplacement, on observe les phénomènes quasi identiques à ceux rencontrés au niveau des revenus de remplacement.

Tableau 33- Ventilation des revenus de pensions et des bénéficiaires de telles pensions, par décile de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986			Lorraine 1986			Belgique 1988		
	ménages avec pensions	revenus par ménage avec pension	revenus par ménage	ménages avec pensions	revenus par ménage avec pension	revenus par ménage	ménages avec pensions	revenus par ménage avec pension	revenus par ménage
1	132	56	75	104	44	46	145	61	88
2	124	75	94	101	64	65	133	80	105
3	89	86	77	99	70	70	142	84	120
4	114	88	101	111	84	93	120	98	117
5	101	110	111	88	87	76	105	108	112
6	77	103	79	107	90	96	86	107	92
7	95	110	104	80	100	80	69	120	83
8	109	119	128	99	114	113	57	129	74
9	87	136	119	88	133	117	64	134	85
10	72	158	113	123	199	244	80	155	124
Total	1000	1041	1001	1000	98,5		1001	1076	
D10-D1									
M	- 0,60	0,98		- 0,19	1,57		- 0,69	0,87	
D9-D2									
M	- 0,37	0,59		- 0,13	0,70		- 0,65	0,50	

3.3 Les prestations familiales

3.3.1. Composantes des prestations familiales

Les prestations familiales comprennent :

- les allocations familiales 765 gr. de revenus ¹ (30,2%)
- les allocations pré et post-natales 46 groupes de revenus (1,8%)
- les alloc. supplément. pour enfant handicapé 9 groupes de revenus (0,4%)

¹ Dans l'échantillon non pondéré.

3.3.2. Composantes de la distribution des prestations familiales

Au Luxembourg, les prestations familiales sont les types de revenus qui connaissent le moins de variations en fonction des déciles. Dès lors, le sens de la variation n'est pas clairement défini, les revenus par ménage subissant des augmentations et des diminutions successives à mesure qu'on passe aux déciles supérieurs. On retrouve cette même faible amplitude de variation et cette même incertitude quant au sens des variations dans les trois composantes de la distribution :

- le montant des prestations par enfant semble ne varier que par les effets de hasard de l'échantillon (répartissant inégalement les enfants plus âgés¹, les allocations pré et post-natales et les allocations supplémentaires entre déciles);
- le nombre d'enfants par ménage avec enfants diminue selon les déciles mais à un rythme très faible;
- le nombre de ménages avec enfants croît jusqu'au 3ème décile et diminue à partir du 6ème.

Tableau 34 - Ventilation des prestations familiales et des bénéficiaires de telles prestations entre déciles de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986				Lorraine 1986			
	Alloc. par enfant	Alloc. par ménage avec enfants	ménages avec enfants	Alloc. par ménage	Alloc. par enfant	Alloc. par ménage avec enfants	ménages avec enfants	Alloc. par ménage
1	92	108	88	87	126	91	88	102
2	89	109	101	97	125	100	123	154
3	106	111	124	144	115	99	144	167
4	105	103	108	114	104	99	122	128
5	99	99	117	113	106	98	111	118
6	88	97	118	99	105	101	104	111
7	121	97	101	118	94	92	89	77
8	114	92	86	90	72	92	87	58
9	88	91	80	63	60	107	77	51
10	103	94	78	75	53	119	53	34
Total	1005	1001	1001	1000	968	998	998	1000

En Lorraine, par contre, le montant des prestations familiales par ménage subit des variations très tranchées selon les déciles. Il croît jusqu'au 3ème décile et diminue par la suite. Cela tient peu au nombre d'enfants par ménage avec enfant, qui reste relativement stable selon les déciles. Mais le montant des prestations par enfant et la proportion de

¹ Qui donnent droit à des allocations familiales plus élevées.

ménages avec enfants décroissent tous deux nettement en fonction des déciles (la proportion de ménage seulement à partir du 3ème décile).

La Lorraine et le Luxembourg se distinguent donc surtout par les variations enregistrées au niveau du montant des prestations par enfant. Alors que les variations, au Luxembourg, sont de faible amplitude et aléatoires, elles décroissent nettement en Lorraine depuis le 1er décile. Cela tient au caractère particulier des prestations familiales françaises dont certaines composantes (allocations pour parents isolés, prestations d'assistance maternelle, ...) sont essentiellement destinées aux ménages connaissant des difficultés.

3.4 Les revenus du capital

3.4.1 Composantes des revenus du capital

Les revenus du capital comprennent :

- les revenus de l'immobilier	189 groupes de revenus	(7,5%)
- les revenus de l'épargne	34 groupes de revenus	(1,3%)
- les rentes viagères	1 groupe de revenus	(0,0%)
- les rentes d'une assurance privée	4 groupes de revenus	(0,2%)

3.4.2. Décomposition de la distribution des revenus du capital

Tableau 35 - Ventilation des revenus du capital et des bénéficiaires de tels revenus entre déciles de revenus standardisés

Déciles	Luxembourg 1986			Lorraine 1986		
	Revenus par ménage avec revenus de capital	% des ménages avec revenus de capital	Revenus de capital par ménage	Revenus par ménage avec revenus de capital	% des ménages avec revenus de capital	Revenus de capital par ménage
1	19	77	14	43	49	20
2	52	68	36	74	39	30
3	50	30	15	41	51	20
4	63	32	20	31	63	20
5	47	70	33	60	95	57
6	90	75	67	52	71	37
7	90	57	52	96	92	87
8	89	128	114	63	143	90
9	103	179	184	92	152	131
10	164	283	465	201	249	500
Total	767	999	1000	753	1004	1000
D10-D1						
M	1,89	2,06	4,51	2,10	1,99	4,80
D9-D2						
M	0,66	1,12	1,48	0,24	1,13	1,01

Nous avons déjà observé, sans étonnement, le caractère nettement inégalitaire de la distribution des revenus du capital entre déciles. Le tableau 35 indique que ce profil inégalitaire résulte davantage des variations du nombre de ménages disposant de tels revenus que du montant moyen des revenus par ménage. Ces croissances ne se marquent cependant qu'à partir des 8ème et 9ème déciles, les variations constatées dans les plus bas déciles étant de moindre amplitude et de nature plus aléatoire.

3.5 Autres revenus

Au Luxembourg, les autres revenus ne représentent que 0,6% des revenus totaux de l'échantillon.

Une analyse de la distribution de tels revenus est dès lors non pertinente. Nous nous contenterons donc d'énumérer les différentes catégories de revenus reprises dans les rubriques "transferts privés" et "autres transferts publics" :

- transferts privés

- pensions alimentaires	189 individus	(7,5%)
- revenus exceptionnels (loto, loterie, tiercé)	4 groupes de revenus	(0,2%)
- héritage	9 groupes de revenus	(0,4%)
- aide sociale privée	1 groupe de revenus	(0,0%)

- autres transferts publics

- bourses d'études	1 individu	(0,0%)
- solde militaire, allocation de formation	5 individus	(0,0%)
- allocation de vie chère	9 groupes de revenus	(0,4%)
- prime d'encavement	6 groupes de revenus	(0,2%)

SYNTHESE

Dans le premier chapitre, nous avons longuement présenté les fondements méthodologiques de l'étude. Nous avons insisté sur les difficultés et limites inhérentes à toute analyse de distribution de revenus, et sur la grande prudence qu'il faut manifester lors de la phase interprétative. C'est pourquoi, tout au long du texte, nous nous sommes pratiquement limités à décrire au mieux les phénomènes observés, allant rarement jusqu'à tirer des conclusions. Nous avons plutôt voulu soulever certaines hypothèses qu'il conviendrait de vérifier sur base d'une exploitation complémentaire des données du panel luxembourgeois. L'originalité de l'étude réside surtout dans la comparabilité des données luxembourgeoises avec celles de la Belgique et de la Lorraine, même si, là aussi, il convient d'être prudent puisque les structures des ménages ne sont pas semblables dans les trois régions et que ces différences, conjuguées à la méthode de pondération, peuvent introduire des biais.

1. La distribution des revenus des ménages

On constate que, pour le Luxembourg, la distribution des revenus par ménage présente le même profil lorsqu'on applique les deux méthodes de pondération retenues par le CEPS (méthode de standardisation et méthode par unité de consommation). On observe de même qu'il n'y a pas de différence significative entre les résultats de 1985 et ceux de 1986 : en l'espace d'un an, la distribution des revenus n'a guère évolué.

Les comparaisons avec la Lorraine et la Belgique font apparaître une très grande similitude entre les distributions belge et luxembourgeoise, significativement moins inégalitaires que la distribution Lorraine.

Il n'empêche que les inégalités demeurent marquées au Luxembourg : les ménages des deux déciles les plus bas n'obtiennent que 10,2 % des revenus alors que ceux des deux déciles supérieurs s'octroient 34 % des revenus.

2. La composition des ménages

Tout au long du chapitre consacré à la structure des ménages, nous nous sommes posés deux questions : 1) y a-t-il une relation entre niveau de revenu et composition du ménage ? (en d'autres termes : comment évolue la structure des ménages à mesure qu'on passe des bas déciles aux déciles plus élevés ?) 2) quels sont les types de ménages ou les catégories de personnes qui sont les plus défavorisés, c'est-à-dire qui se retrouvent majoritairement dans les plus bas déciles ?

2.1. Evolution de la structure des ménages selon les déciles

Au Grand-Duché de Luxembourg, la taille des ménages varie peu d'un décile à l'autre, si ce n'est au niveau du premier décile, où elle est nettement plus faible qu'ailleurs (2,25 personnes par ménage). Dans les neuf autres déciles, la taille n'oscille qu'entre 2,54 et 2,96, de manière non linéaire et peu significative. La relation entre niveau de bien-être et taille des ménages n'apparaît donc pas nettement, sauf entre le 1er et le 3e décile, où la taille du ménage s'accroît. La distribution luxembourgeoise se

révèle fort proche de la distribution belge, et celles-ci se distinguent de la distribution lorraine, où apparaissent des variations plus marquées et une tendance à la baisse au-delà du 3e décile.

Si le niveau de bien-être est peu lié à la taille du ménage, il apparaît par contre très significativement lié à la composition des ménages : dans toutes les régions, le nombre d'adultes et leur poids dans les ménages augmentent à mesure qu'on passe dans les hauts déciles. Au Luxembourg, la proportion d'adultes passe ainsi de 43 à 73 % entre le 1er et le 10e décile., ce qui est logique puisque que c'est dans cette catégorie de personnes que se concentrent les actifs, porteurs de revenus du travail. Mais on constate en outre que la proportion d'actifs parmi ces adultes augmente nettement en fonction des déciles (on passe, au Luxembourg, de 44 à 80 % d'actifs parmi les adultes). Ces tendances se manifestent également, avec quelques variantes, en Belgique et en Lorraine.

Conséquemment, la proportion de personnes âgées et d'enfants a globalement tendance à décroître à mesure qu'on passe dans les déciles supérieurs. La proportion de personnes âgées est très forte dans les premiers déciles, et davantage au Luxembourg qu'en Lorraine. Cette proportion décroît ensuite nettement dans les 2e et 3e déciles, avant d'afficher une diminution plus lente. En ce qui concerne les enfants, on remarque, dans les trois pays, des tendances similaires, à savoir une croissance jusqu'au 3e décile, et une diminution au-delà. Les familles nombreuses luxembourgeoises se situent plus fréquemment dans les bas déciles, puisque le nombre d'enfants par ménage ayant des enfants oscille entre 1,71 et 1,76 dans les trois premiers déciles alors que ces chiffres ne dépassent jamais 1,62 dans les autres déciles. Un phénomène similaire apparaît en Belgique, mais pas en Lorraine, région où les deux plus hauts déciles affichent les nombres d'enfants les plus élevées.

2.2. Types de ménages localisés dans les plus bas déciles

Nous avons également analysé la ventilation des différentes catégories de personnes ou de ménages entre les déciles : quels sont les ménages ou les personnes qui doivent le plus souvent vivre avec des revenus relativement faibles ? Le tableau 36 présente les principales données en rapport avec cette question. En gras figurent les pourcentages supérieurs à ce qu'ils devraient être si chaque catégorie d'individus était équitablement répartie entre les déciles.

On remarque ainsi qu'au Luxembourg, les personnes âgées se retrouvent bien plus souvent que les autres classes d'âge dans les bas déciles : 30 % d'entre elles se situent dans les deux premiers déciles. Elles ont plus de chance de se situer dans les plus bas déciles lorsqu'elles sont chefs de ménage que lorsqu'elles s'insèrent dans un ménage dont elles n'ont pas la responsabilité.

Les enfants sont davantage concentrés dans les déciles intermédiaires, puisque près de 40 % d'entre eux occupent les déciles 3 à 5.

Les adultes, pour leur part, se placent massivement dans les plus hauts déciles . Il est dès lors logique de retrouver dans les bas déciles une plus forte proportion de ménages dont le chef est âgé que de ménages dont le chef n'est pas une personne âgée .

Tableau 36 - Ventilation de différentes catégories de personnes entre déciles de revenus standardisés

déc.1à5	Luxembourg 1986			Lorraine 1986			Belgique 1988		
	1er déc.	déc.1&2	déc.1à5	1er déc.	déc.1&2	déc.1à5	1er déc.	déc.1&2	
Individus (toutes catégories confondues)	8,2	17,5	48,0	8,4	18,9	51,7	8,2	17,4	47,2
Enfants	9,4	20,3	58,1	8,1	20,5	58,3	8,8	18,8	51,4
Adultes	5,9	13,5	42,0	7,2	17,0	47,1	?	?	?
Agés	15,9	29,3	59,6	14,2	23,9	53,6	?	?	?
Ménages avec enfants	8,8	18,9	53,8	8,8	21,1	58,9	7,4	16,2	47,4
Ménages sans enfants	10,9	20,8	47,4	10,6	19,4	45,2	10,2	19,6	44,1
Ménages dont le chef est âgé	18,6	34,6	65,0	18,2	27,7	58,5	18,0	34,1	71,7
Ménages dont le chef n'est pas âgé	7,2	15,2	45,1	9,0	19,1	48,8	7,3	15,2	42,7
Agés chefs de ménage	18,6	34,6	65,0	18,2	27,7	58,5	?	?	?
Agés non chef de ménage	11,4	21,0	50,4	8,9	20,0	51,0	?	?	?
Actifs	3,9	9,5	35,2	3,7	10,2	36,1	2,0	7,0	29,0

On aboutit aux mêmes conclusions lorsqu'on observe les autres pays . Cependant, la Lorraine présente la particularité de moins discriminer les classes d'âge . Certes, les adultes occupent plus souvent que les autres les hauts déciles, mais les écarts sont moins tranchés . Cela "profite" surtout aux personnes âgées, la distribution des enfants étant fort proche de celle observée au Luxembourg .

3. La structure des revenus

C'est au Luxembourg que les revenus "privés" (c'est-à-dire qui ne proviennent pas de transferts publics) occupent la place la plus importante : revenus du travail, capitaux et transferts privés représentent près de 75 % des revenus de l'ensemble de la population. En Lorraine, ces revenus ne représentent que 69 % et, en Belgique, un pourcentage se situant entre 65 et 70 % . Dans les trois régions, les revenus du travail occupent la place essentielle (71 % au Luxembourg, 67 en Lorraine et 64 en Belgique).

Cependant, le poids de ce type de revenu varie sensiblement selon les déciles : au Luxembourg, il ne représente que 38 % des revenus du 1er décile, mais 80 % de ceux du 10e décile. Dans le premier décile, les revenus des transferts publics sont plus fréquents.

Ceci est lié à un double phénomène : d'une part, les revenus du travail apparaissent moins inégalement répartis entre déciles au Luxembourg et en Lorraine (même si 50 % de ces revenus sont concentrés dans les trois plus hauts déciles) ; d'autre part, la Belgique est la seule région qui répartit ses transferts publics de manière redistributive, attribuant davantage aux plus bas déciles qu'au plus hauts . Le Luxembourg affiche, en ce qui concerne ces transferts, un profil plutôt égalitaire et la Lorraine, un profil inégalitaire . Ceci constitue l'une des conclusions les plus importantes de l'étude, même si elle reste à l'état d'hypothèse à confirmer et si on peut en faire une double lecture, soit en estimant que la sécurité sociale remplit mieux en Belgique une mission de correcteur d'inégalités, soit en remarquant que la Lorraine pénalise moins les ménages qui doivent recourir aux revenus de remplacement.

Ces distributions de revenus du travail et des transferts publics entre déciles peuvent être décomposées en équation afin de faire apparaître si le profil de la distribution tient davantage à l'effet nombre (nombre de personnes qui, dans un décile, perçoivent un type de revenu) ou à l'effet revenu moyen (revenu moyen des personnes ou des ménages percevant un type de revenu) .

En ce qui concerne les revenus du travail, on observe, tant au Luxembourg qu'en Lorraine, que les revenus moyens par travailleur augmentent, mais de manière non continue, puisqu'il y a relative stagnation entre de 3e et le 8e décile. Une part importante de l'explication de l'accroissement continu des revenus du travail selon les déciles réside donc dans l'augmentation du nombre de travailleurs par déciles, ce nombre augmentant de manière continue jusqu'au 8e décile, et compensant dès lors la stagnation des revenus par tête .

Pour les revenus de remplacement, on observe au Luxembourg une tendance à la diminution de la proportion de ménages couverts à mesure qu'on passe dans les hauts déciles, et à une augmentation du montant moyen des revenus perçus par chacun de ces ménages . Cependant, ces deux tendances inverses sont ralenties entre les 3e et 7e décile. En regard de la situation luxembourgeoise, le revenu moyen augmente moins nettement en Belgique et plus fort en Lorraine . Par contre, la proportion de ménages disposant de revenus de remplacement diminue beaucoup plus rapidement en Belgique alors qu'elle demeure presque constante en Lorraine .

AVANT-PROPOS	p. 1
CHAPITRE 1 - Fondements méthodologiques de l'étude	p. 3
1. Fondement de l'analyse de la distribution des revenus	p. 3
1.1. Unité d'analyse : le ménage	p. 4
1.2. Modalités de classement des ménages : les revenus standardisés	p. 6
1.3. Indicateur de revenus : le revenu global du ménage	p.10
2. Le concept de revenu disponible	p.11
2.1. Nomenclature des revenus	p.11
2.2. Revenus nets du précompte et des cotisations	p.12
2.3. Revenu annuel exprimé en valeur mensuelle	p.12
3. Pondération de l'échantillon	p.13
CHAPITRE 2 - La distribution des revenus des ménages	p.15
1. Distribution des revenus au Luxembourg	p.15
2. Comparaison des distributions des revenus au Luxembourg, en Lorraine et en Belgique	p.18
CHAPITRE 3 - La composition des ménages	p.20
1. Taille moyenne des ménages	p.20
1.1. Luxembourg	p.20
1.2. Comparaison entre le Luxembourg, la Lorraine et la Belgique	p.21
2. Structure des ménages en fonction des classes d'âge	p.23
2.1. Définition des catégories	p.23
2.2. Comparaison entre adultes, enfants et personnes âgées	p.23
2.3. Le groupe des enfants	p.27
3. Autres caractéristiques des personnes composant le ménage	p.31
3.1. Les chefs de ménage	p.31
3.2. Les personnes ayant un revenu du travail	p.34
CHAPITRE 4 - Structure des revenus	p.37
1. Poids des différentes catégories de revenus	p.37
2. Distribution des différentes catégories de revenus entre déciles	p.40
3. Décomposition des inégalités de distribution des catégories de revenus	p.41
3.1. Les revenus du travail	p.45
3.2. Les revenus de remplacement	p.49
3.3. Les allocations familiales	p.53
3.4. Les revenus de capitaux	p.55

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA DIVISION "PANEL SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES: Etudes longitudinales sur les conditions d'existence des ménages"

- *Prototype méthodologique pour le traitement statistique des données de la Sécurité Sociale.* M.DESCHREVEL, P.DICKES, B.GAILLY et G.SCHABER. (IGSS/CEPS, décembre 1983).
- *Les salariés du secteur privé.* Rapport statistique (Réf.: 1985). R.WAGNER, P.DICKES, P.HAUSMAN. (IGSS/CEPS, avril 1984).
- *Les salariés de statut privé.* Rapport statistique (Réf.: 1986). J.TOURNOIS, R.WAGNER. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1987).
- Complément au rapport statistique 1987. (IGSS / CEPS/INSTEAD, 1988).
- *Méthodologie générale & répertoire des variables -1985- première vague.* Document PSELL¹ NO.1. P.DICKES, P.HAUSMAN, A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.* Document PSELL NO.2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg. Année 1985.* Document PSELL NO.3. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats.* Document PSELL NO.4. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- *Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.* Document PSELL NO.5. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).

1. à la date du 27 mai 1991

2. Panel Socio-Economique "Liewen zu Letzebuerg".

- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL NO.6. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel.** Document PSELL NO.7. P.DICKES & J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: Théories, modèles et mesures.** Document PSELL NO.8. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Logistique et documentation.** Document PSELL NO.9. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Documentation transversale des variables "1985": Première vague.** Document PSELL NO.10. J.TOURNOIS. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987 au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL NO.11. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire. -1986- Seconde vague.** Document PSELL NO.12. A.KERGER & R.DE WEWER. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales. Un premier parallèle Luxembourg/Lorraine. + Annexes.** Document PSELL NO.13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, L.S.CARVOYEUR. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Letzebuerg" [Bilan des deux premières vagues]** Document PSELL NO.14. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Analyse des données irlandaises pour construire une échelle de pauvreté. [Enquête pilote. 1987].** Document PSELL NO.15. P.DICKES. (CEPS/INSTEAD, 1988).
- **La collecte des données en 1986. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement.** Document PSELL NO.16. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1989).

- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten).** Document PSELL NO.17. G.SCHMAUS. (CEPS/INSTEAD, 1990) (Versions allemande (No.17) et anglaise (No.17a)).
- **MNDr, partition évaluée selon la méthode de ROUBENS et LIBERT.** Document PSELL NO.18. B. GAILLY. (CEPS/INSTEAD, 1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986 - Première version, mars 1990.** Document PSELL NO.19. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants.** Document PSELL NO.20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation.** Document PSELL NO.21. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Les personnes âgées ou retraitées au Luxembourg - leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité.** Document PSELL NO.22. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi.** Années de référence: 1985, 1986 et 1987. Document PSELL NO. 23. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaires à l'étude du phénomène de l'attrition.** Document PSELL NO.24. R. DE WEWER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1987.** Document PSELL NO.25. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues de l'enquête: 1985-86-87.** Document PSELL NO.26. B.GAILLY, P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **L'imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Première version. Document PSELL NO.27. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- **"PSELLDOC" - Système documentaire pour le panel luxembourgeois.** Document PSELL NO.28. J.J.WESTER (avec la collab. de Anne Aubrun). (CEPS/INSTEAD, 1990).

- *Le Déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.* Document PSELL NO.29. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *La production des données - Vague 1988.* Document PSELL NO.30. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Retours d'enquêtes en 1989 et comparaison avec les années précédentes.* Document PSELL NO. 31. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- *Analyse des fiches "enquêteurs" (85-86-87-88).* PSELL NO. 32. A.KERGER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- *Prestations familiales, activité féminine et isolement: un parallèle Lorraine/Luxembourg.* Document PSELL NO.33. J.C.RAY, B. JEANDIDIER, L.S. CARVOYEUR. - Synthèse. Préface de G.SCHABER (CEPS/INSTEAD, à paraître).
- *Les ménages de retraités et les ménages d'actifs: Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses (tableaux et commentaires).* Document PSELL NO.34. A.AUBRUN et P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- *Description de la situation des personnes à la recherche d'un emploi. - Inventaire des situations observées au cours des trois premières vagues du panel (1985, 1986, 1987).* Document PSELL NO. 35. G.SCHMAUS. (CEPS/INSTEAD, 1991).
- *La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.* Document PSELL NO. 36. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Indicateurs sociaux de pauvreté: approfondissements (titre provisoire).* Document PSELL NO.37. B.JEANDIDIER. (CEPS/INSTEAD, à paraître 1991).
- *La distribution des revenus entre ménages en 1986: Une comparaison de statistiques: LUXEMBOURG-LORRAINE-BELGIQUE.* Document PSELL NO.38. B.DELVAUX. (CEPS/INSTEAD, 1991).
- *L'efficacité de la Sécurité Sociale dans la lutte contre la Pauvreté.* Document PSELL NO. 39. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1990).
- *Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.* Document PSELL NO. 40. B.GAILLY. (CEPS/INSTEAD, 1991).

- **Les Retraités au Luxembourg: Revenus, Niveaux de vie et Conditions sociales - Synthèse - (Réf.1986).** Document PSELL NO. 41. J.VECERNIK. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- **Les changements dans la composition des ménages: Bilan 85-86 et grille d'analyse.** Document PSELL NO. 42. P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- **Etude des réseaux d'entraide** (Titre provisoire). Document PSELL NO.43. M.BORN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- **Etude logement 85-86** (Titre provisoire). PSELL NO.44. A.WAGNER. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- **Evolution des niveaux de vie et d'endettement des ménages: Premiers éléments (réf. 85-86).** Document PSELL NO. 45. B.GAILLY et P.HAUSMAN. (CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).
- **Les Retraités au Luxembourg: Revenus, Niveaux de vie et Conditions sociales (Réf.1986).** Document PSELL NO. 46. J.VECERNIK (avec collab.: P.HAUSMAN).(CEPS/INSTEAD, 1991, à paraître).